

Zeitschrift:	Bulletin de l'Association Pro Aventico
Herausgeber:	Association Pro Aventico (Avenches)
Band:	39 (1997)
Artikel:	Nouvelles données sur les origines d'Aventicum : les fouilles de l'insula 20 en 1996
Autor:	Blanc, Pierre / Meylan Krause, Marie-France / Duvauchelle, Anika
Kapitel:	L'occupation augustéenne : 6/7 - 10/20 ap. J.-C.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-245807

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

matériel céramique qui s'y trouve: ce n'est en effet pas moins de 700 récipients qu'on retrouve entreposés, certaines des formes reconnues étant représentées en plusieurs dizaines d'exemplaires²¹. La concentration d'une si grande variété de types et la présence de trois tirelires, objets rares dans les habitats, sont autant d'indices permettant d'interpréter ce local comme une boutique de potier, idéalement située d'ailleurs à l'angle de deux rues dont l'une est parmi les plus fréquentées sans doute de la ville. Sur la foi du matériel exhumé, la période d'activité de ce commerce se situerait entre les années 150 et 180/190 ap. J.-C. La découverte sur une surface de 4 m² à peine d'un important ensemble de 25 monnaies dont les plus récentes datent de 175 à 190 ap. J.-C. conforte elle aussi l'hypothèse d'un local commercial²².

– En 1967 de nouvelles investigations sont entreprises à une vingtaine de mètres du secteur touché l'année précédente. Les vestiges dégagés sur 350 m² env. dessinent le plan, toutes phases confondues, de plusieurs pièces de façade dont l'agencement et l'interprétation restent indéterminés faute de documentation appropriée: les photographies prises sur le terrain et les relevés stratigraphiques, non décrits, laissent toutefois deviner au moins quatre phases de construction dont il a été établi que la plus ancienne remontait au règne de Tibère²³. Ce premier état n'est attesté que par la trace de deux murs de terre perpendiculaires et un sol de terre battue, le tout étant scellé par une importante couche de démolition de parois légères (fig. 3, a)²⁴.

L'impact des travaux projetés en 1996 a déterminé la fouille, sur près de 80 m à partir du *Chemin des Conches*, d'une bande de terrain large de 2 à 3 m, parallèlement à la route cantonale Lausanne-Berne (fig. 2). L'implantation du nouveau collecteur à une profondeur moyenne de 2,5 m permettrait d'envisager la fouille des couches les plus anciennes et la mise en évidence de vestiges en bois que l'on pouvait s'attendre à retrouver aussi bien conservés que ce fut le cas en 1966 dans le quartier voisin²⁵. Dans cette perspective et compte tenu d'un champ d'investigation restreint par la nature particulière de ces travaux (250 m² env.), cette intervention visait prioritairement à la fouille exhaustive des premiers niveaux d'occupation en vue de leur datation. Les pages suivantes se proposent donc de

rendre compte des résultats obtenus sur ce point par la description des structures de la première phase d'occupation conjointement à l'étude détaillée du matériel céramique représentatif de cette période. Les phases postérieures ne font l'objet que d'une rapide présentation des principaux traits caractérisant l'évolution et la chronologie de l'occupation du quartier en relation avec la voirie. Suivront enfin quelques réflexions et hypothèses sur la parcellarisation interne de l'*insula*. Un bref survol du mobilier exhumé sera ensuite présenté par catégorie (céramique, verre, mobilier métallique, en os et en pierre)²⁶.

L'occupation augustéenne: 6/7 – 10/20 ap. J.-C.

Des niveaux d'occupation contemporains de cette première période ont été mis en évidence d'un bout à l'autre de la tranchée d'intervention dont le tracé traverse la partie médiane de l'*insula* 20 selon un axe nord-sud légèrement divergeant de celui de la trame antique (fig. 3). Une quantité importante de matériel céramique a pu être récoltée qui constitue pour cette phase déterminante de l'histoire de la ville, une base de référence de premier ordre: l'étude d'une quinzaine d'ensembles clos permet ainsi d'avancer pour cette occupation une fourchette chronologique entre 10 av. J.-C. et 10/20 ap. J.-C.²⁷. Une série d'analyses dendrochronologiques a permis de préciser davantage encore la datation de ces premiers aménagements²⁸: c'est ainsi que l'examen d'une planchette de sapin provenant d'un amas de copeaux situe l'abattage des arbres employés à l'automne/hiver 6/7 ap. J.-C. D'autres analyses ont porté sur trois sablières de sapin partiellement calcinées: l'abattage de ces bois est estimé aux environs de 6 ap. J.-C. également²⁹.

Les vestiges de cette période se distribuent en quatre secteurs (fig. 4a/1): à l'ouest la voirie, comprenant la chaussée elle-même (*cardo* 19/20) et, observé uniquement sur son côté est, un trottoir de 3,5 m env. de largeur dont on ignore s'il était déjà aménagé en portique (P); l'habitat ensuite, construction de terre et de bois dont la façade donne sur la rue (maison A); à l'arrière de cette habitation, une surface libre sur une cinquantaine de mètres (C) où a été découvert un dépôt funéraire probablement antérieur aux premières constructions (U); à l'extrémité orientale de la tranchée, l'amorce enfin d'un second secteur d'habitat dont les traces ne sont cette fois-ci que très fugaces (maison B). Si l'on constate donc une large occupation de l'espace disponible, il est encore difficile d'apprécier la densité de l'habitat lui-

²¹ Une étude encore inédite de l'ensemble de ce matériel a été réalisée en 1996 par M.-F. Meylan Krause: on dénombre ainsi, pour ne citer que quelques exemples, 135 gobelets à revêtement argileux, une trentaine de bols de type Drag. 37, autant de bols à marli, une vingtaine de mortiers classiques à collerette incurvée, 11 exemplaires de cruches à bord en bandeau. Pour les céramiques ornées de production locale, cf. KAENEL 1974.

²² Pour l'étude des 55 monnaies découvertes en 1966 dans ce quartier et en particulier sur cet ensemble, cf. KOENIG 1986, Abschnitt 2, § 2.3.6.

²³ Cf. BLANC 1991, p. 33-35 et 116: ce matériel avait été daté au moment de sa découverte de 15 av. J.-C. (BÖGLI 1969, p. 70).

²⁴ Les photographies couleurs de ces structures les font apparaître en tous points comparables à celles dégagées en 1996.

²⁵ Cf. BLANC 1991, p. 36-40, *insula* 26.

²⁶ Cf. *infra* p. 75-85 l'étude du verre par A. Hochuli-Gysel, celle du mobilier en bronze, en os et des objets en pierre par C. Meystre et enfin celle du matériel en fer par A. Duvauchelle. Les monnaies, une quarantaine en tout, ont été déterminées et cataloguées par F. E. Koenig, cf. *infra* p. 101-112.

²⁷ Cf. *infra* p. 44-57 l'étude détaillée de ce matériel.

²⁸ L'ensemble de ces analyses a été confié au Laboratoire Romand de Dendrochronologie (LRD) de Moudon (réf. LRD 96/R4176).

²⁹ Deux d'entre elles ne sont pas antérieures à 4 av. J.-C. et un *terminus post quem* de 36 av. J.-C. a été avancé pour la troisième.

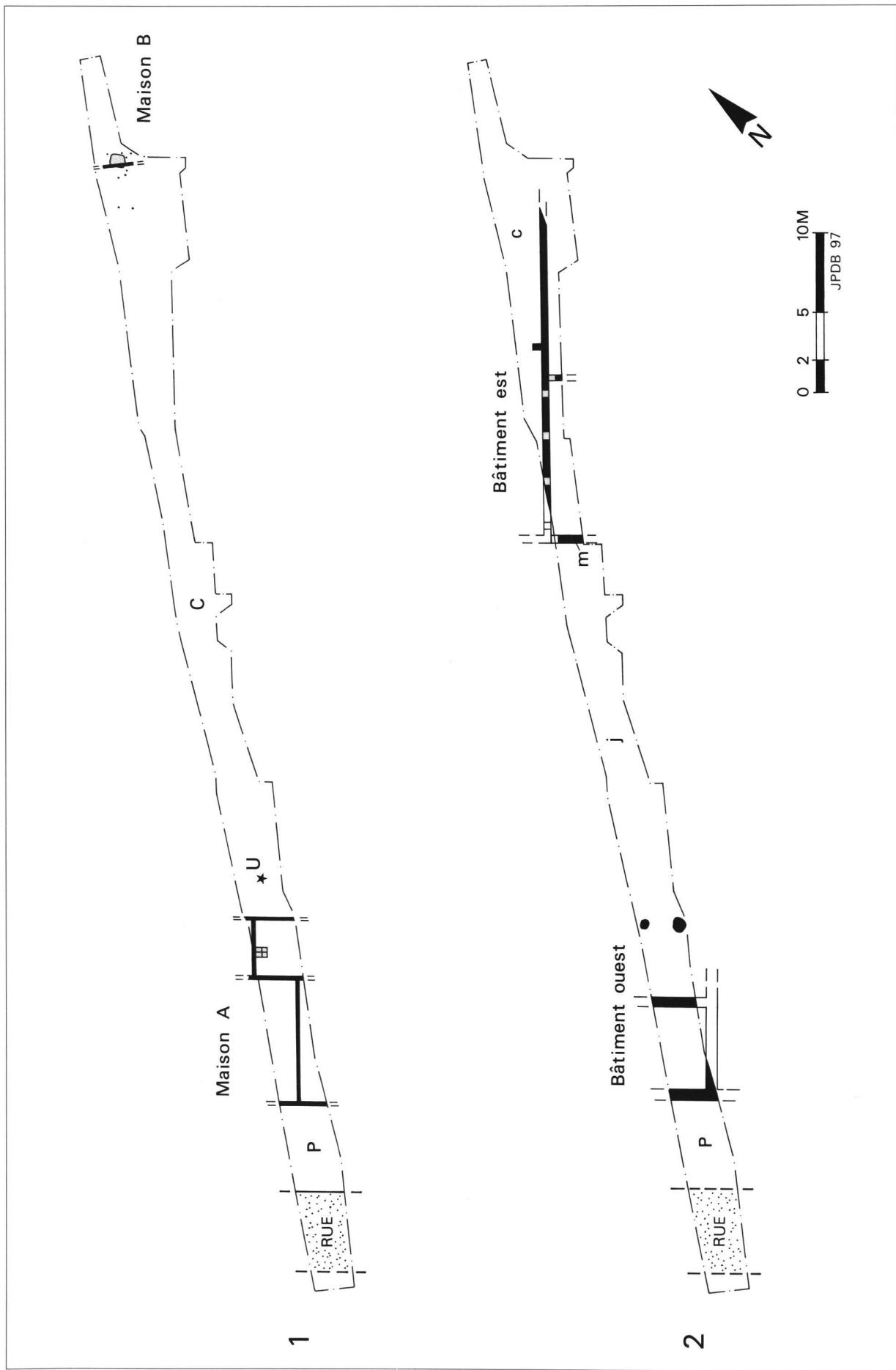


Fig. 4a. Insula 20, plan schématique des vestiges, phases 1 et 2. Les lettres renvoient au texte.

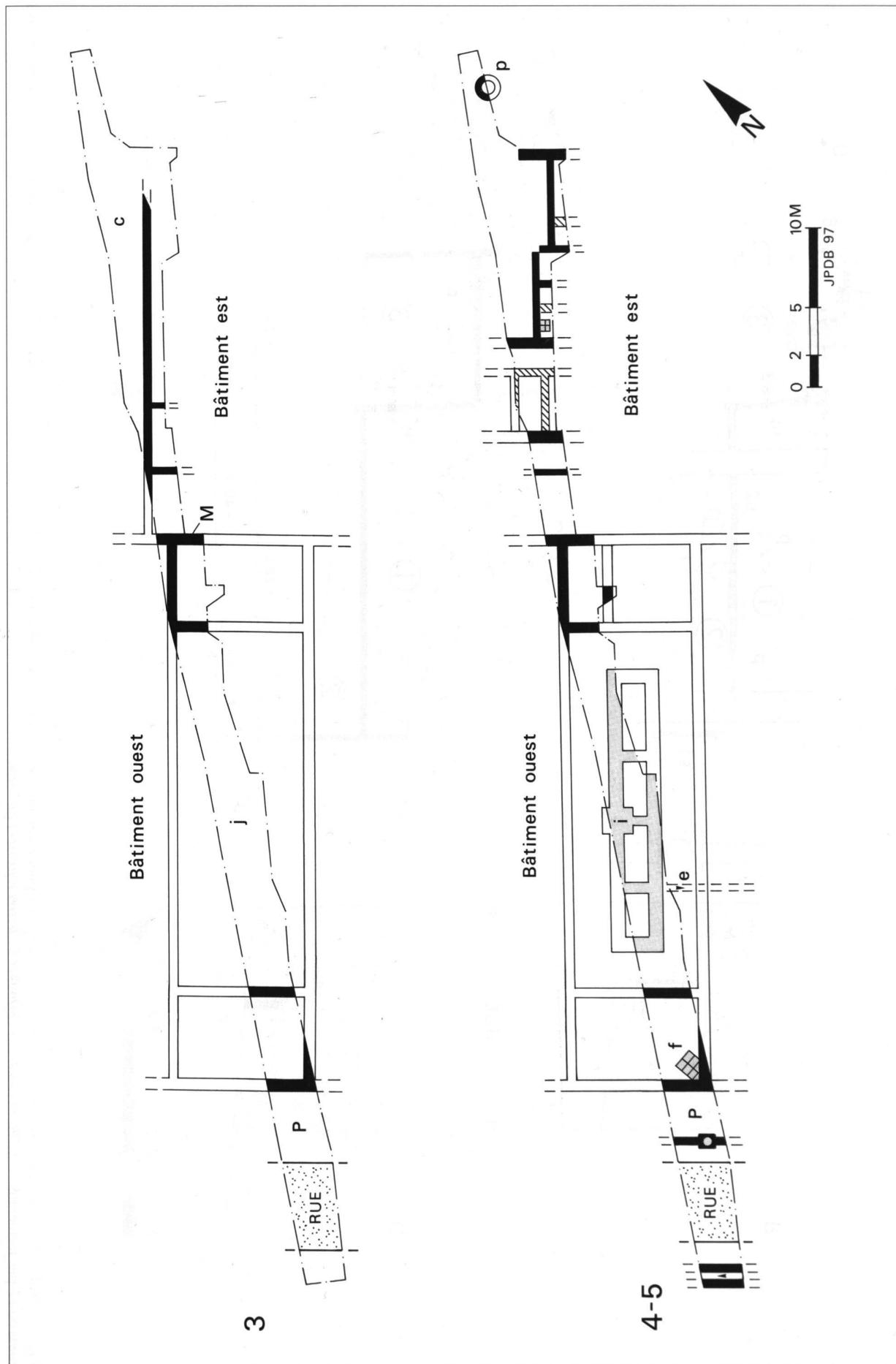


Fig. 4b. Insula 20, plan schématique des vestiges, phases 3, 4 et 5 (en hachure). Les lettres renvoient au texte.

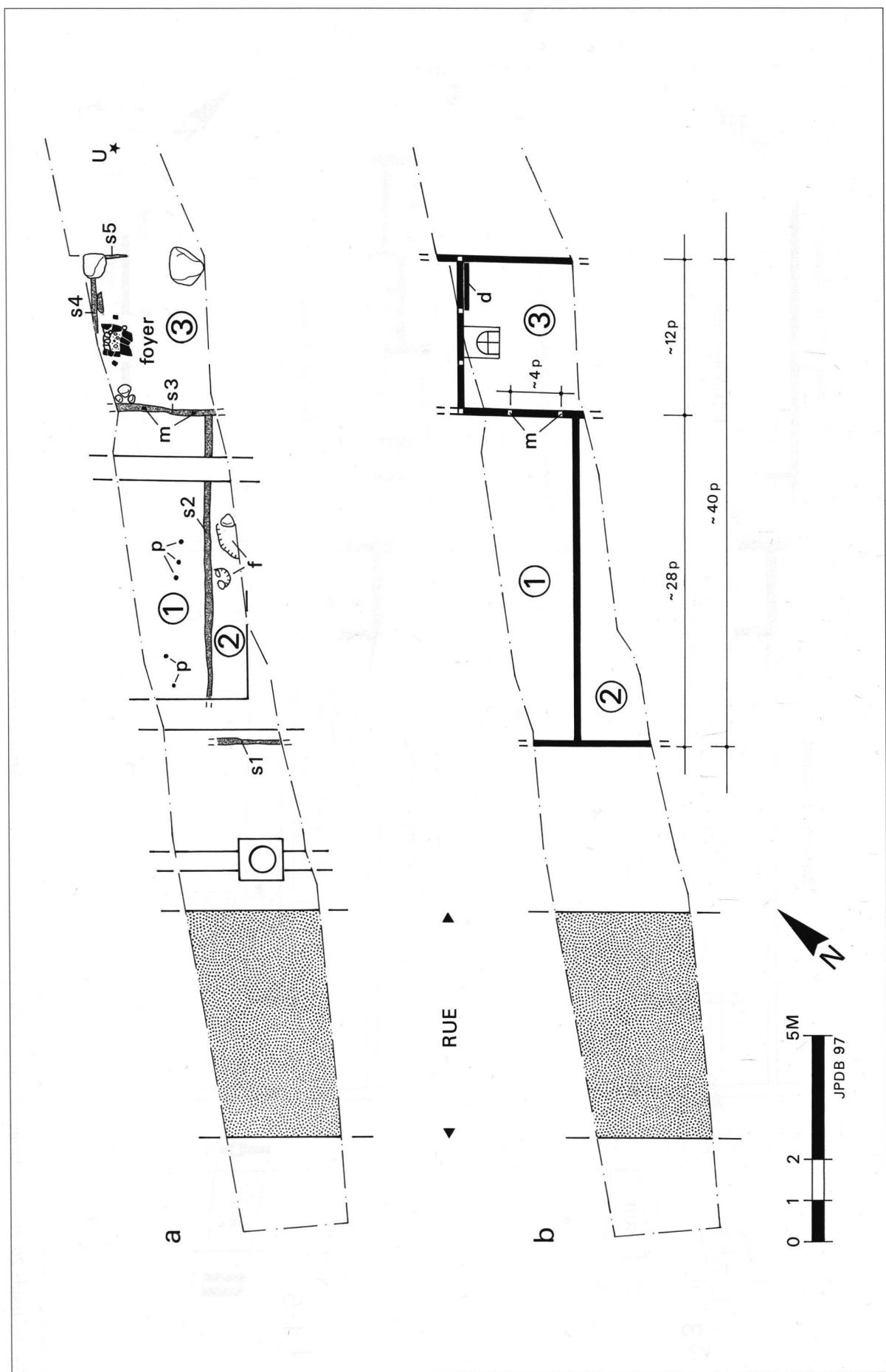


Fig. 5. Insula 20, a) saillies basses et structures de la maison A (époque augustéenne tardive) et maçonneries des bâtiments postérieurs. b) plan schématique de la maison A avec cotes en pieds romains (1 pes monétaire = 0,296 m env.). Les chiffres et les lettres renvoient au texte.

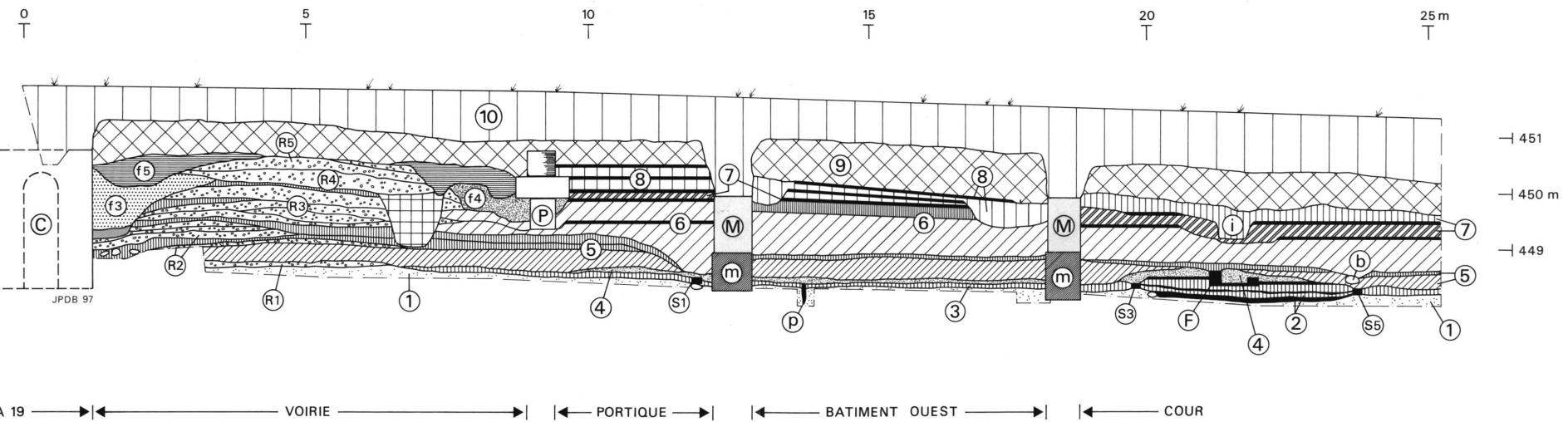


Fig. 8. Insula 20, coupe stratigraphique (vue nord) de la rue (cardo 19/20), du portique et des constructions bordières (maison A et bâtiment ouest).

- 1: terrain naturel (limons organiques tourbeux et humides).
- 2 et 3: couches d'occupation de la période augustéenne (maison A).
- 4: couches de démolition des parois en terre de la maison A.
- 5 à 8: remblais de construction, niveaux d'occupation et de circulation des phases 2 à 5.
- 9: démolition générale supérieure remaniée.
- 10: remblais modernes et couvert végétal.
- b: pierre de calage d'un poteau vertical, phase 2.
- C: collecteur maçonner établi en façade est de l'insula 19.
- f3 à f5: fossés latéraux de la chaussée, phases 3 à 5.
- F: foyer de tegulae de la période augustéenne.
- i: négatif de l'aménagement extérieur de type impluvium de la phase 4.
- m: solins maçonnés de la phase 2.
- M: murs de la phase 3 qui perdurent au cours des phases suivantes.
- p: pointe de piquer de la première phase.
- P: colonnade en grès du portique occidental de l'insula 20.
- R1 à R5: niveaux de chaussée et recharges des phases 1 à 5.
- s1, 3, 5: sablières basses de la période augustéenne.



Fig. 6. Insula 20, vestiges des sablières des pièces 1 et 3 de la maison A (phase augustéenne), vue de ouest. Sur la gauche, le foyer de *tegulae* adossé à la paroi nord; à l'arrière sont visibles deux pierres massives servant probablement d'assises à des piliers en bois verticaux (phase tibérienne).

même que nous ne connaissons que par bribes. Les restes de constructions en bois exhumés en 1967 en bordure du *decumanus maximus* constituent d'ailleurs, avec celles de 1996, les seules autres traces connues à ce jour de cette occupation précoce du quartier (fig. 3, 1967, a)³⁰.

L'habitat

La fouille de l'habitat proprement dit et de ses niveaux de démolition n'a porté que sur une surface de 30 m² env. en bordure du *cardo* occidental du quartier. Plusieurs sablières basses apparaissent en partie sous forme de négatifs dans le substrat naturel tourbeux (fig. 8, 1)³¹ permettant d'esquisser le plan de trois pièces contiguës dont l'extension au nord et au sud est indéterminée (fig. 5a, s1 à s5). Les deux plus grandes, profondes de 8 m env., déterminent la façade occidentale du quartier (fig. 5, 1 et 2). La première ne recevait qu'une simple couche limoneuse grise de 20 cm d'épaisseur, mêlée comme partout ailleurs de quantité de matériel céramique (fig. 8, 3). La trace de plusieurs piquets



Fig. 7. Insula 20, foyer en tuile de la période augustéenne appuyé à la paroi nord du local. Au premier plan, l'une des pierres de calage des poteaux verticaux de la phase suivante.

y était visible (fig. 5a, p)³². Dans la pièce voisine où les niveaux d'occupation étaient sensiblement plus importants, deux fosses peu profondes (mais peut-être ne s'agit-il que de simples dépressions) ont été repérées, partiellement comblées de quelques boulets de rivière (fig. 5a, f).

A l'arrière de ces deux pièces, un local plus étroit porte le développement de cette habitation à une douzaine de mètres (env. 40 pieds) à l'intérieur de l'*insula* (fig. 5, 3 et fig. 6). Son occupation y a laissé, alternant avec des recharges d'assainissement, une succession de fines couches charbonneuses (fig. 8, 2) dont la dernière est associée à un petit foyer domestique adossé à la cloison nord (fig. 5 et 8, F). Cette structure quadrangulaire de 80 sur 60 cm était constituée de galets et de débris de *tegulae* liés à l'argile, soigneusement agencés en une bordure de protection à l'arrière et sur les deux côtés de la zone de feu proprement dite (fig. 7). A l'avant une demi-tuile brisée dans le sens de la longueur devait faciliter la récupération du charbon et des cendres. A une dizaine de centimètres de part et d'autre de ce foyer, deux négatifs de carrelets de bois fichés verticalement dans le sol laissent supposer un dispositif particulier de suspension des récipients sur le feu.

³⁰ BLANC 1991, p. 33-35.

³¹ Le niveau d'implantation moyen de ces premières constructions est, dans la partie ouest de l'*insula*, de 448,40 m (altitude identique aux vestiges du même type observés plus au sud en 1967). Il se situe à 448,00 m à l'extrémité est de la tranchée.

³² Seules deux pointes de ces piquets étaient partiellement conservées, l'aubier faisant défaut dans les deux cas; la première, en bois de chêne, a fourni une datation *post quem* de 38 av. J.-C. La seconde, en hêtre, n'a pu être datée.



Fig. 9. Insula 20, déchets de taille et planchettes contemporains de la première occupation du quartier et datés de l'automne/hiver 6/7 ap. J.-C.

Les quelques fragments de tuiles réemployés dans la confection de ce foyer ne sont certainement pas significatifs d'une large diffusion de ce mode de couverture dans l'architecture domestique de cette époque³³: leur rareté aussi bien dans les niveaux de démolition de la maison A que d'une manière générale sur toute la surface fouillée, confirme plutôt le recours à des matériaux plus légers (chaume, roseau ou bardage) mieux adaptés aux habitations traditionnelles de terre et de bois caractéristiques du début du I^{er} s. de notre ère.

Vu le relativement mauvais état de préservation des bois, les observations concernant les techniques de construction mises en oeuvre se réduisent à peu de choses: les sablières basses ne reposent pas sur des alignements continus de galets mais uniquement, semble-t-il, sur des pierres angulaires renforçant la stabilité et la cohésion des pans de murs. Selon les observations faites à la jonction des cloisons s2 et s3 (fig. 5a), un mode d'assemblage à tenon et mortaise est aussi bien envisageable qu'un assujettissement par simple encastrement à mi-bois. Les nombreux débris d'argile brûlée issus des couches de démolition des cloisons (fig. 8, 4) attestent d'autre part l'emploi de briques de terre crue³⁴ pour l'élévation des parois édifiées sur une armature de bois

dont témoignent deux logements de montants verticaux, ou colombes (fig. 5a-b, m)³⁵.

Il est possible que l'intervalle de 1,20 m env. (soit 4 pieds romains) existant entre ces deux montants corresponde à une mesure de base employée lors de la construction de cette habitation: on constate en effet sur le plan restitué de ce local (fig. 5b), que le report répété de cet intervalle coïncide avec les deux seuls angles connus de la pièce, et que cette distance a également été déterminante pour le positionnement du foyer adossé à la cloison nord, cette dernière étant elle-même doublée à l'est sur une longueur équivalente (fig. 5b, d). La profondeur des pièces est également un multiple de cette unité de base soit environ 28 pieds pour celles de façade et 12 pieds pour le local 3. Comme nous le verrons par la suite, il est possible que les 40 pieds ainsi comptabilisés (correspondant aux 11,80 mètres mesurés sur le terrain³⁶) trahissent la mise en oeuvre d'un système de mensuration s'appliquant au parcellaire de l'ensemble du quartier³⁷.

A l'est de la maison A une zone libre de constructions s'étend sur plusieurs dizaines de mètres (C). Les couches contemporaines du premier habitat y ont livré un riche matériel céramique et de nombreux éclats de bois attei-

³³ Une toiture de tuiles nécessitant une solide charpente, leur usage était probablement réservé à des constructions de dimensions plus imposantes comme devaient l'être les édifices publics. Il est intéressant par ailleurs de constater la récupération de ce matériau à une époque aussi précoce.

³⁴ L'une de ces briques, incomplète, a été retrouvée (26 sur 19 cm pour une épaisseur de 8 cm env.).

³⁵ Ce type de construction à colombage est clairement attesté à Avenches dans l'*insula* 12 (MOREL 1987).

³⁶ Vu le mauvais état de conservation des sablières, il faut admettre une marge d'erreur de 10 à 15 cm dans les mesures effectuées.

³⁷ Cf. *infra* p. 64. Cette distance de 40 pieds équivaut en effet au tiers de l'*actus* romain. Une étude portant sur des sites anglais mais également continentaux comme Augst et Kempten (cf. WALTHER 1978), s'est appliquée à démontrer que la subdivision des quartiers d'habitation en parcelles était fréquemment déterminée en termes d'*actus*, ou fraction d'*actus*, et que l'établissement de ces lotissements remontait dans la plupart des cas aux premières années d'existence des villes.



Fig. 10b. Insula 20, le mobilier du dépôt funéraire après restauration (photographie J. Zbinden, Berne).

gnant parfois la taille de petites planchettes (fig. 9). L'analyse de ces dernières a permis de dater avec précision l'abattage des arbres dont elles sont issues au cours de l'hiver 6/7 ap. J.-C.

A moins de 3 m à l'extérieur de la maison A a eu lieu une découverte tout à fait surprenante et inattendue dans ce contexte d'habitat, celle d'une petite coupe en terre sigillée pratiquement intacte³⁸ contenant des cendres humaines (fig. 5a, U). L'urne était déposée en pleine terre sans qu'aucune couverture ni signalisation n'aient été observées (fig. 10a). La faible quantité des fragments osseux indique que les restes de la crémation n'ont fait l'objet que d'un ramassage très partiel où ne sont pratiquement représentés que les os de grande taille. L'analyse anthropologique de cet ensemble a permis de préciser qu'il s'agissait d'un individu d'âge adulte et de sexe indéterminé³⁹. Deux fibules de même type en bronze déposées sur le remplissage de l'urne suggèrent toutefois qu'il s'agit vraisemblablement d'une femme. La couleur gris-anthractite de la coupelle semble être le résultat d'une forte chaleur ce qui pourrait signifier que le récipient faisait partie du mobilier funéraire accompagnant la défunte sur le bûcher. Les deux fibules qui ne présentaient par contre aucune altération due au feu, ont



Fig. 10a. Insula 20, dépôt funéraire in situ (coupelle, cendres et fibules) probablement antérieur aux constructions de la phase augustéenne tardive.

quant à elles subi une déformation volontaire selon un rite fréquent de tradition laténienne (fig. 10b)⁴⁰.

Si la présence en milieu urbain de cette structure est à l'évidence contraire aux lois et coutumes romaines dans ce domaine⁴¹, il faut bien admettre que les usages en la matière ne sont guère connus pour cette période, ne serait-

³⁸Cf. *infra* p. 48 le catalogue de la céramique des niveaux augustéens, n° 1, inv. 96/10051-03, horizon 1a.

³⁹L'analyse de ces ossements a été réalisée par P. Moinat, archéologue et anthropologue.

⁴⁰Pour la détermination de ces deux fibules cf. *infra* p. 58, fig. 20, n° 1 et 2.

⁴¹Notamment la fameuse Loi des Douze Tables que mentionne Cicéron (*De Leg.* II, 23).

ce par le simple fait qu'aucune nécropole antérieure à l'époque claudienne n'a été fouillée sur le site. Etait-il possible dans certaines circonstances de ramener les cendres d'un défunt parent en son ancienne demeure? Mais si tel était parfois le cas, ne devrait-on pas au moins s'attendre à ce qu'elles soient conservées à l'intérieur et non pas hors de la maison?

Plus intéressante à notre sens est l'hypothèse qui consisterait à admettre que ce dépôt n'est pas contemporain des premières constructions en bois mais qu'il leur est au contraire antérieur de quelques années. La datation des fibules dont on connaît des exemplaires à partir de 20 av. J.-C. et celle de la céramique, peut-être produite dès la même époque, n'est sur ce point pas contradictoire. Cet ensemble viendrait donc s'ajouter aux quelques exemples de structures funéraires⁴² qui sont parmi les rares signes d'une fréquentation du site antérieure à la mise en oeuvre du programme urbanistique dans la première décennie du I^{er} s. de notre ère.

A l'extrême orientale de la fouille, seuls quelques aménagements résiduels et isolés ont été découverts sous une épaisse couche de matériaux caractéristiques d'une démolition de parois de terre (maison B). On a ainsi relevé l'empreinte, sur 1 m à peine, d'une sablière basse presque entièrement décomposée dont le prolongement au sud a été occulté par une maçonnerie postérieure. Comme nous le verrons par la suite, cette cloison pourrait marquer la limite occidentale d'une habitation se développant plus à l'est⁴³. Sous cette trace se trouvaient les restes d'un foyer sommairement aménagé apparu sous la forme d'une petite fosse quadrangulaire à fond plat comblée à sa base de limons noirs et charbonneux et, dans sa partie supérieure, de galets moyens éclatés au feu (fig. 11)⁴⁴. Rien ne permet de préciser d'avantage l'usage qui était fait de cette structure pas plus que sa datation: sa situation par rapport à la sablière en fait toutefois un nouvel indice d'une fréquentation du secteur antérieure à l'implantation de l'habitat augustéen, peut-être contemporaine du dépôt funéraire dont il vient d'être fait mention. Signalons pour conclure la présence de part et d'autre de ces structures d'une dizaine de piquets partiellement alignés dont on ne peut dire s'ils sont la trace d'une installation contemporaine de la fosse ou de la sablière dont ils paraissent suivre l'orientation⁴⁵.

⁴² On pense avant tout, toutes proportions gardées, au *fanum* celte d'*En Chaplix* qui se singularise tout de même par sa situation excentrée (cf. CASTELLA/FLUTSCH 1990). Plus près de l'*insula* 20, rappelons la découverte en 1996 d'une urne de la Tène finale, située sous le temple de *Derrière la Tour* (cf. MEYLAN KRAUSE, *supra* p. 11, fig. 6). Le matériel très ancien de la fosse fouillée à proximité du lieu de découverte de cette urne s'inscrit exactement dans cette problématique, cf. MOREL 1996. Cf. *infra* fig. 30 le rappel sous forme de tableau de ces quelques repères chronologiques.

⁴³ Selon les hypothèses développées plus loin (*infra* p. 66), l'établissement de ce mur, vers la fin du I^{er} s. de notre ère, à l'aplomb de cette sablière et selon le même axe, est un indice important de la persistance du parcellaire d'origine.

⁴⁴ De 80 sur 95 cm de côté, cette fosse n'était profonde que d'une vingtaine de centimètres.



Fig. 11. Insula 20, fosselfoyer antérieur à la sablière de la maison B (phase augustéenne tardive) et alignement de piquets contemporain. A l'arrière-plan, mur du début du II^e s. établi selon la même orientation.

La voirie

A l'extrême ouest de la fouille a été mis en évidence un premier niveau de chaussée (fig. 8, R1) établi directement au sommet des dépôts organiques et tourbeux formant le sous-sol de cette région (fig. 8, 1). Ce *cardo* primitif n'a été fouillé et observé que très ponctuellement dans un étroit sondage constamment inondé par la nappe phréatique et sa largeur exacte n'a pas pu être déterminée (3,5 m au moins). Elle était constituée d'un tapis de gravier et de galets induits de 10 cm env. d'épaisseur. Aucune trace d'aménagement particulier (caniveau, colonnade de portique) n'est apparue entre cette chaussée et l'habitat bordier⁴⁶. Avec le remblai limoneux qui l'a désaffecté, elle n'a livré que quelques tessons datés sans plus de précision de la première moitié du

⁴⁵ L'analyse dendrochronologique de l'une de ces pointes (aulne), longue de 15 cm pour un diamètre de 5 cm, s'est malheureusement révélée infructueuse.

⁴⁶ Des aménagements de portique sont attestés à l'époque tibéenne dans l'*insula* 14 sous forme d'alignements de piquets en bordure du *cardo* 14/15. Signalons aussi la présence d'un pieu pratiquement à l'aplomb du mur de stylobate du portique nord de l'*insula* 15, cf. BLANC 1991, p. 50 et 54-57.

I^{er} s. ap. J.-C. Comme le montre la stratigraphie, il ne fait pourtant aucun doute que cette voie est contemporaine de constructions en bois qui sont parmi les plus anciens vestiges connus sur le site et qui, nous l'avons vu, offrent en terme de chronologie absolue une référence de premier ordre. C'est donc bien dans les toutes premières années du I^{er} s. de notre ère qu'est mise en place la trame viaire orthogonale matérialisant l'acte de fondation de la nouvelle cité⁴⁷.

Le mobilier

La céramique⁴⁸

(fig. 14-19 et tableau détaillé: annexe 1, fig. 48-49)

Horizon 1a

L'urne, une coupe en terre sigillée (fig. 10a et 14, n° 1) et les deux fibules (fig. 10b et 20, n° 1-2) déposées au-dessus des cendres, constituent, avec le foyer dégagé dans la partie est de la fouille (fig. 5, 3), les rares témoignages d'une fréquentation vraisemblablement antérieure aux premières structures urbaines.

La coupe présente une forme particulière. Sa lèvre courte, légèrement épaisse est profilée d'une fine cannelure som-

mitale; la paroi est rectiligne et ne comporte aucune division. L'attache bord/fond est de profil angulaire. Le pied est bas et de section triangulaire. A l'intérieur du fond figure l'estampille du potier Ateius. Aucun parallèle n'a été trouvé pour ce récipient dont l'origine pourrait être la Vallée du Rhône. Une telle forme n'existe toutefois pas dans le répertoire de l'atelier de la Muette à Lyon. Mais les productions de la région lyonnaise signées par Ateius n'étant connues pour l'instant que par le matériel de Haltern, il est difficile aujourd'hui de les dater et de localiser l'atelier qui les a produites, atelier qui pourrait tout aussi bien se situer à Vienne par exemple.

La graphie de l'estampille demeure tout aussi énigmatique. Aucun parallèle exact n'a pu être établi. Cette estampille n'est connue ni à Arezzo, ni à Pise, ni même à dans la région lyonnaise. Ce qui pourrait parler en faveur d'une production provinciale de faible diffusion⁴⁹.

Horizon 1b (10 av. J.-C. – 10/20 ap. J.-C.)

Nous avons regroupé treize ensembles⁵⁰ représentatifs de la première période d'occupation de l'*insula* 20 qui sont par conséquent contemporains des premières maisons dont le bois a été daté par la dendrochronologie de l'automne/hiver 6/7 ap. J.-C. (cf. *supra* et tableau fig. 30). Nous avons

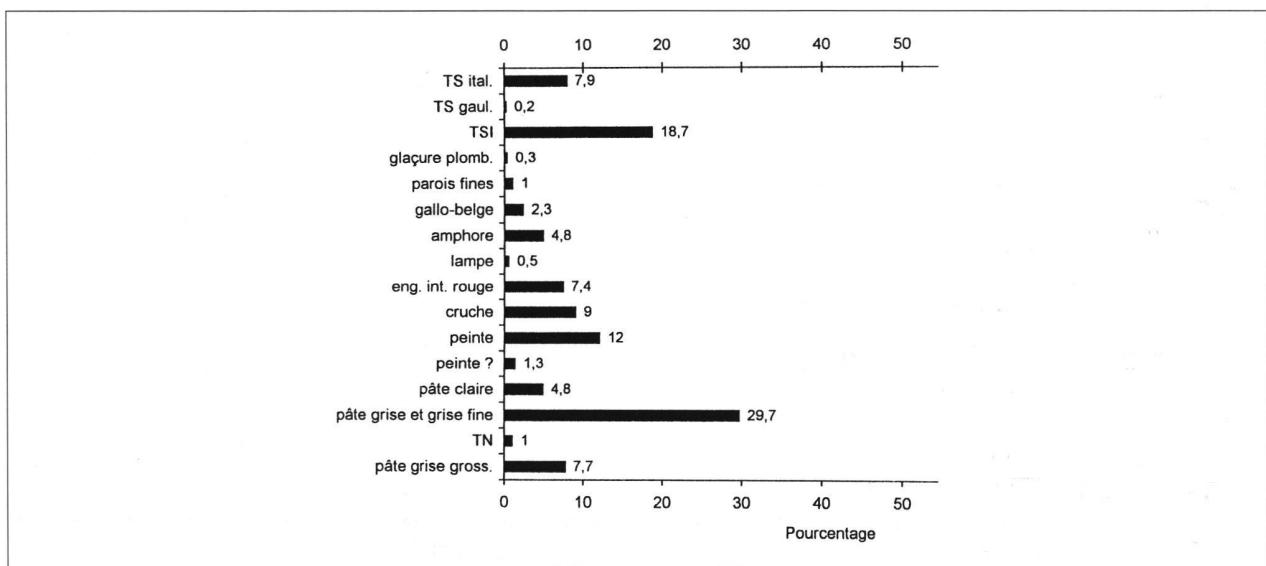


Fig. 12. Répartition de la céramique de l'horizon 1a et 1b par groupe. Pourcentage calculé d'après le nombre minimum d'individus après collages (NI): 391.

⁴⁷ L'ancienneté de cette trame n'est pas chose nouvelle comme en témoignent la situation et l'orientation des vestiges de constructions en bois supposées d'époque tibérienne (mais dont on voit maintenant qu'elles pourraient être plus précoces) repérées en bordure de rue en plusieurs occasions ces dernières années. Il n'empêche que notre connaissance de la voirie de cette époque reste limitée: les niveaux de chaussée les plus profonds, rarement atteints, n'ont pas fait l'objet de fouilles en extension, méthode indispensable pour l'obtention de données chronologiques pertinentes. On imagine volontiers des rues encore sommairement aménagées, aucun caniveau latéral d'écoulement des eaux de surface n'étant par exemple attesté à ce jour pour cette période. Comme on vient d'en faire mention pour les *insulae* 14 et 15, l'existence de trottoirs couverts n'est par contre pas exclue.

⁴⁸ Notre reconnaissance s'adresse à A. Desbat et M. Picon pour leur aide et leurs suggestions concernant notamment les céramiques importées de la région lyonnaise, à S. Martin-Kilcher qui a bien voulu identifier les amphores de cette fouille ainsi qu'à M. Aubert, auteur des dessins du matériel céramique.

⁴⁹ Ph. Kenrick à qui nous avons fait parvenir une photo de cette estampille confirme l'originalité de cette graphie et penche en faveur d'une officine régionale de faible distribution.

⁵⁰ Ensembles n°s 10074, 10075, 10076, 10081, 10099, 10153, 10156, 10173, 10176, 10177, 10179, 10180, 10191.

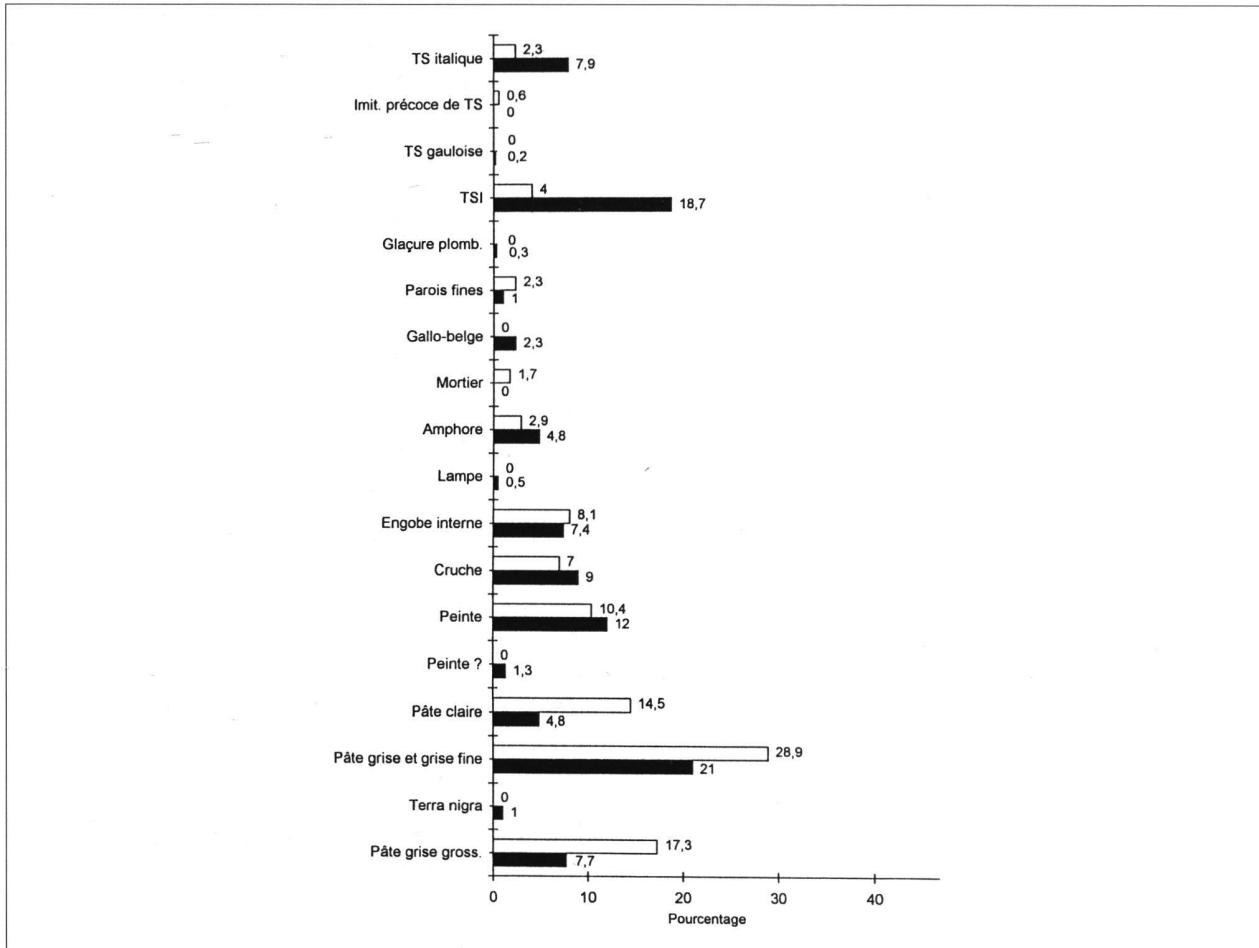


Fig. 13. Représentation en pour-cent des différents groupes de céramique : comparaison entre le matériel de la fosse (barres blanches), cf. MEYLAN KRAUSE, *infra*, p. 8, fig. 5, et celui de l'insula 20 (barres noires).

dénommé 1476 fragments pour environ 391 individus ; ce qui représente 14 % de l'ensemble de la céramique découverte lors de cette fouille. C'est la première fois que nous disposons d'autant de matériel en relation avec des structures aussi précoces.

Le faciès céramologique correspond assez bien à celui de l'horizon de Haltern ; quelques fragments, probablement résiduels, peuvent remonter à une date légèrement antérieure (p. ex. n°s 10, 60-63) ; tandis que d'autres semblent avoir perduré au-delà de cette date ; aussi proposerons-nous pour cet ensemble une fourchette chronologique allant de 10 av. J.-C à 10/20 ap. J.-C.⁵¹.

Une datation analogue avait été proposée pour le matériel des couches précoce de l'*insula* 15 fouillée en partie en 1979⁵². Mais, en raison de conditions de travail particulièrement difficiles, seule une petite portion de ce matériel avait pu être exhumée. Celui que nous présentons ici est nettement plus abondant ; même s'il provient d'une tranchée relativement étroite, il a pu être prélevé dans la totalité de la surface fouillée. Il révèle en outre une grande diversité (fig. 12).

⁵¹ Les niveaux précoce n'ont pas livré de monnaie.

⁵² TUOR 1981, p. 45.

On constate la timide apparition de la terre sigillée importée de Gaule méridionale (deux fragments d'assiette) ainsi qu'un pourcentage déjà relativement élevé d'imitations de terre sigillée par rapport aux importations italiennes⁵³. Parmi ces imitations, nous notons la présence de trois récipients signés par VEPOTALVS, qui semble être le plus ancien potier helvète connu⁵⁴. La céramique peinte est bien représentée. On remarque une faible proportion des céramiques à pâte claire par rapport à celles à pâte grise.⁵⁵ A relever qu'aucun mortier n'était contenu dans les niveaux précoce de cette fosse.

Si nous comparons le matériel contenu dans la fosse située près de l'amphithéâtre⁵⁶ et celui du premier horizon

⁵³ Par importations italiennes, il faut entendre aussi bien les sigillées produites en Italie que celles fabriquées dans les succursales gauloises.

⁵⁴ On situe ce potier entre 10 av. J.-C et 15 ap. J.-C. (PAUNIER 1986, p. 265).

⁵⁵ Cette différence a déjà été constatée à Avenches lors de la fouille des quartiers nord-est (MEYLAN KRAUSE 1995, p. 39, fig. 29, horizon 1), de même qu'à Soleure (SCHUCANY 1990, p. 98 : ensemble daté entre 25 et 56 ap. J.-C.) ou à Genève (HALDIMANN *et al.* 1991, p. 143, fig. 9, voir horizon G).

⁵⁶ MEYLAN KRAUSE, *supra*, p. 8, fig. 5.

de l'*insula* 20 (fig. 13), nous constatons que dans ce dernier la terre sigillée italique et les imitations de terre sigillée sont en nette augmentation; il en va de même pour les amphores, les cruches et la céramique peinte; en revanche les plats à engobe interne tendent à diminuer, ainsi que les céramiques communes claires et grises. La céramique à pâte grise grossière se raréfie. On note également l'apparition du groupe appelé « gallo-belge »⁵⁷ qui, comme nous l'avons vu précédemment, est totalement absent du contenu de la fosse.

Ainsi les groupes et les formes de tradition celtique (céramiques peintes et à pâte grise essentiellement) représentent environ la moitié de la céramique inventoriée dans l'*insula* 20 contre environ 56,5% pour la céramique de la fosse. Ce qui pourrait traduire, tout en restant prudent, une légère accélération du processus de romanisation.

Les céramiques d'importation

La terre sigillée italique (fig. 14, n°s 1-7)

Le service II de Haltern est légèrement majoritaire; il comprend principalement des coupes (n°s 2-3) et quelques assiettes (n° 5 et Consp. 31: non figuré). Quant au service I, il est représenté par des plats et des coupes au bord triangulaire et peu détaché de la paroi (service Ic).

La provenance de ces céramiques est souvent difficile à déterminer en l'absence d'analyses chimiques et pétrographiques. On constate tout de même que les officines de Lyon ou de ses environs semblent avoir joué un rôle important pour Avenches⁵⁹. La coupe n° 7, qui comporte la marque du potier Sentius provient probablement de cette région.

La terre sigillée gauloise

Elle n'est représentée que par deux petits fragments d'assiette dont le type n'a pu être déterminé et qui proviennent de Gaule méridionale.

La céramique à glaçure plombifère (fig. 15, n° 24)

Un petit fragment de coupe a été mis au jour, qui pourrait provenir de la même région et peut-être des mêmes ateliers que la céramique à parois fines (cf. *infra*).

La céramique à parois fines (fig. 15, n°s 25-26)

Les coupes hémisphériques à pâte siliceuse et sans revêtement sont majoritaires et proviennent vraisemblablement de l'atelier de la Muette à Lyon (n°s 25-26), bien qu'une origine italique ne soit pas exclue. Une anse formée d'un étroit ruban en forme de petite oreille, profilé de deux profondes cannelures appartient vraisemblablement à un *skyphos* (non représenté); sa pâte blanchâtre est recouverte d'un enduit rouge-marron, mince et mat.

*La céramique gallo-belge*⁶⁰ (fig. 16, n°s 27-29)

Ce groupe est bien représenté à Avenches dans les niveaux précoce. Il se caractérise essentiellement par des gobelets ovoïdes à courte lèvre éversée. La panse est ornée à la roulette (sortes de picots, guilloches, ou petites feuilles imbriquées) ou au peigne (séries de lignes verticales). La pâte varie du beige à l'orange; la surface externe est de couleur marron foncé, mate et homogène.

Les amphores

Elles nous sont parvenues uniquement sous forme de petits fragments parfois difficilement identifiables. Nous avons tout de même pu relever la présence de deux⁶¹ amphores de type Dressel 1 d'Italie, d'une amphore gauloise de Marseille, d'une amphore Dressel 2-5 de Méditerranée orientale (région de Cos), de trois amphores à *garum* du sud de la Péninsule ibérique ainsi que de cinq amphores à huile appartenant au type Dressel 20 précoce.

Les lampes (fig. 18, n° 59)

Seuls deux fragments de lampe ont été mis au jour. Le premier, trop petit, n'a pu être identifié, le second possède un bec se terminant de façon rectiligne et s'insère bien dans notre matériel du point de vue chronologique. Ces pièces semblent importées mais il nous est impossible d'en déterminer la provenance. Ce pourrait être la région lyonnaise, mais également une région plus proche comme *Lousonna* par exemple.

Les céramiques de production locale ou régionale

Les imitations de terre sigillée (fig. 14-15, n°s 8-23)

Dans ce groupe ont été classées les céramiques reproduisant des modèles italiens (services I ou II de Haltern), ainsi que des formes s'inscrivant dans la tradition celtique du 1^{er} siècle. Nous leur supposons une origine locale ou régionale sans pour autant perdre de vue que certaines d'entre elles, parmi les formes précoce notamment (n°s 8-10), pourraient avoir été fabriquées dans la région de Lyon ou de Saint-Romain-en-Gal⁶². Les récipients mis au jour ont en général une pâte variant du beige à l'orange ainsi qu'un revêtement allant de l'orange pâle au marron foncé.

⁵⁷ Sur ce groupe de céramique, voir p. 10 et p. 46, note 60.

⁵⁸ Italie ou succursales gauloises.

⁵⁹ Cf. MEYLAN KRAUSE, *supra* p. 9.

⁶⁰ Nous avons décidé de maintenir cette appellation aujourd'hui un peu dépassée afin que le lecteur comprenne rapidement à quel groupe de céramique nous nous référons. Nous avons classé ces céramiques parmi les importations car leur relative rareté ainsi que leur qualité technique nous ont semblé parler en faveur de pièces importées. On connaît toutefois des céramiques de ce type fabriquées à Augst dans le premier tiers du 1^{er} siècle de notre ère (FURGER 1990, p. 107-124).

A propos de la céramique gallo-belge en général, lire S.F.E.C.A.G., Actes du Congrès de Tournai (Tournai 1992), et TUFFREAU-LIBRE 1996, p. 57.

⁶¹ Le nombre d'exemplaires est inscrit sous réserves étant donné que des collages non décelables pourraient intervenir entre les différents fragments d'un même type mais appartenant à une unité de prélèvement différente.

⁶² DESBAT/SAVAY-GUERRAZ 1986, p. 92.

Seuls deux récipients, une coupe de type Drack 20 et une autre coupe de type non identifié, ont une pâte grise et un revêtement noir brillant.

Certains exemplaires de cet horizon reprennent des formes italiques précoce comme le plat à bord oblique rectiligne (n°s 8-9) ou encore le plat de type Haltern Ia (n° 10); d'autres reproduisent des récipients du service Ic de Haltern (n°s 11, 16) ou du service II (n° 12).

Il est intéressant de relever que l'estampille du potier Vepotalus, qui figure parmi les potiers les plus anciens du territoire helvète, est présente sur trois récipients de cet horizon (n°s 13-15) ainsi que sur une cruche ou un gobelet provenant d'un ensemble pouvant être daté entre 1 et 20/40 ap. J.-C. (cf. *infra* fig. 35, n° 15).

Parmi les formes de tradition celtique figuraient une coupe carénée de type Drack 20 (non dessinée), environ une dizaine de bols de type Drack 21 (n°s 21-23) et une vingtaine de bols hémisphériques de type Drack 22A (n°s 18-20). Cette dernière forme semble dominer largement au début du I^{er} siècle, pour disparaître rapidement, dès les années 20-30 ap. J.-C., au profit des bols de type Drack 21.

La céramique peinte (fig. 16, n°s 30-40)

La forme la mieux représentée est le pot au bord éversé, au col court et à l'épaulement marqué (n°s 35-36), présent également en nombre dans les horizons augustéens de Genève, Nyon, Massongex, Lausanne-Vidy etc.; vient ensuite le pot de type AV 19 (non représenté). La bouteille n° 30, à embouchure en entonnoir, est originale et ne présente guère de parallèle connu. Les bols hémisphériques de type Roanne (n°s 38-40) sont assez fréquents; certains, comme le n° 38, ne comportent pas de lèvre. Le tonneau n° 37, bien qu'étant le seul exemplaire de cet horizon, est une forme courante au I^{er} siècle à *Aventicum*.

Si à la période précédente⁶³ la couleur rouge des récipients peints tirait en général sur le bordeaux – lie-de-vin, elle est maintenant le plus souvent rouge-orangé. Quant aux décors, ils sont nettement moins variés. La plupart du temps, il s'agit de bandeaux plus ou moins larges, rouges ou blancs, rehaussés parfois de motifs grisâtres en forme d'échelle. Le bol n° 39 possède un décor de lignes parallèles segmentées.

Un certain nombre de récipients, comme les n°s 31, 33-34, ont une pâte et un traitement de surface (polie et douce au toucher) caractéristiques des céramiques peintes mais sur lesquels on ne distingue plus aucune trace de revêtement. Ces céramiques pourraient également appartenir au répertoire des formes à pâte claire.

Les cruches (fig. 18, n°s 52-57)

Elles ne sont pas très abondantes et l'éventail des formes représentées ici est typique de l'époque augustéenne : lèvre pendante cannelée (AV 301) (n°s 52-55), lèvre pendante en corniche (AV 303 : non dessinée) ou encore bi-ansée, à large col cylindrique (n° 57). La cruche n° 56, à pâte grise, dont le col est entouré d'une moulure légèrement pendante, semble être assez rare; elle est une variante du type AV 301.

⁶³ Période contemporaine du remplissage de la fosse étudié ci-dessus (MEYLAN KRAUSE, *supra*, p. 5-28).

Les céramiques à pâte claire (fig. 18, n° 58)

Relativement rares, elles sont représentées par quelques pots ovoïdes à lèvre éversée, sans col ou à col cintré, un bol à marli horizontal, quelques terrines (n° 58) et un couvercle. Un pot à cuire à pâte grossière figure également à notre inventaire.

Les plats à engobe interne rouge (fig. 17, n°s 41-51)

Les plats à bord oblique rectiligne qui dérivent des prototypes italiques de type Conspl. 1.1 (n°s 41-42) ainsi que ceux à lèvre en bourrelet (n°s 43-46), figurent parmi les formes les plus anciennes mises au jour dans notre région. Le plat à lèvre épaisse profilée de cannelures sommitales (n°s 48-50) semble apparaître légèrement plus tard. Le n° 47, à lèvre éversée soulignée par une cannelure, dont seuls deux exemplaires figurent à notre inventaire, deviendra fréquent à la période suivante.

Le n° 51, à bord triangulaire profilé de deux profondes cannelures sommitales a été classé dans ce groupe à cause de son enduit interne. Mais la petitesse de ce fragment allié à son mauvais état de conservation (pièce brûlée) rend son identification incertaine.

Les céramiques grises et grises fines⁶⁴ (fig. 18-19, n°s 60-69; 75-77)

Les céramiques fines sont représentées par des pots (n°s 60-69) dont certains (n°s 60-61 et 66-69), offrent des analogies avec ceux contenus dans la fosse et présentés ci-dessus⁶⁵. A noter que le pot de type AV 35 (n°s 66-69) avec sa lèvre typique et son décor sablé à l'éponge, semble être une forme augustéenne caractéristique de la partie ouest du Plateau⁶⁶. Parmi les formes ouvertes, nous trouvons des terrines carénées (n°s 75-76) ou des écuelles (n° 77).

Les céramiques grises grossières (fig. 18-19, n°s 70-74, 78-84)

Le pot n° 70 est un pot à cuire très rare dans notre région; il est typique de la région de *Vindonissa* et d'*Augst*. Le n° 74 est tout à fait caractéristique des horizons précoce. Les n°s 71-72 ont un col court et un épaulement marqué. Les terrines à bord simple non délimité ou légèrement renflé sont les plus fréquentes (n°s 78-82). Le n° 83 présente une lèvre éversée soulignée par une gorge. Le n° 84 a une forme assez particulière; il s'agit d'une jatte ou d'un mortier muni d'un déversoir; la surface interne ne contient pas de dégraissant particulier.

⁶⁴ Nous avons classé ces deux groupes sous la même rubrique car, sauf pour les pâtes très fines ou très grossières, il n'est pas toujours facile de déterminer le degré de finesse d'une céramique et par conséquent de l'attribuer à un groupe précis. De plus nous avons décidé d'illustrer les céramiques grises toutes pâtes confondues, en les présentant sur la planche uniquement par forme, car certains pots, comme les n°s 66-68 qui sont des céramiques fines, appartiennent manifestement à la même famille que le n° 69 qui a une pâte relativement grossière.

⁶⁵ Cf. *supra* p. 5-28.

⁶⁶ Rare à *Lousonna*, présente à Yverdon, Fribourg, Avenches, *Petinesca*, Le Landeron, Soleure; elle est également fréquente à *Vindonissa*.

Catalogue

Terre sigillée italique⁶⁷ (fig. 14)

1. Fig. 10a. Coupe du service I de Haltern. Forme originale. Lèvre courte, située dans le prolongement de la paroi et profilée d'une cannelure sommitale. La panse ne comporte ni cannelure externe ni division interne (cf. DESBAT 1996, fig. 89, 11). L'intérieur du fond est incisé d'un cercle à l'intérieur duquel figure l'estampille ATEI. Il pourrait s'agir d'une production de la région lyonnaise. Pâte gris-beige, fine, dure; revêtement non homogène gris-anthracite avec des nuances plus claires tirant sur le beige-orangé; les traces de préhension lors du trempage sont visibles. Pièce brûlée. Inv. 96/10051-03.
2. Coupe ConsP. 15.1.1 (Haltern 10). Bord en bandeau concave orné d'un fin guillochis. Pâte orange, fine; revêtement orange-marron, épais, de bonne qualité, luisant. Lyon? Inv. 96/10081-20.
3. Coupe ConsP. 22.1 (Haltern 8) (CASTELLA/FLUTSCH 1990, fig. 4, 1; HALDIMANN *et al.* 1991, pl. 11, n° 128: horizon G: -10/+10). Fins guillochis sur le rebord ainsi que sur la carène. Pâte beige-rosé, fine; revêtement rouge-marron, brillant. Inv. 96/10074-32.
4. Coupe. Pied mi-haut profilé d'une cannelure externe (ConsP. B4.2). L'intérieur du fond comporte une estampille sur deux lignes: MVRTILLVS C. VOLVSENI (Oxé-COMFORT 1968, 2484: fin du I^e s. av. J.-C.). Inv. 96/10081-16.
5. Assiette ConsP. 18 (Haltern 2) (HALDIMANN *et al.* 1991, pl. 11, n° 126: horizon G: -10/+10). Pâte beige-rosé, fine; revêtement rouge-marron, adhérent, brillant; la partie externe du fond ne comporte pas d'enduit. Inv. 96/10099-01.
6. Assiette. L'intérieur du fond, orné de cercles incisés, comporte une estampille illisible. Pâte beige-orangé, fine; revêtement rouge-marron, luisant, de bonne qualité. Inv. 96/10177-04.
7. Assiette ou coupe. L'intérieur du fond comporte un cercle incisé à l'intérieur duquel figure l'estampille ...ENT, Sentius (Oxé-COMFORT 1729 ou 1732; LASFARGUES/VERTET 1976, p. 66-69; FURGER-GUNTI 1979, pl. 21, 360-361: couche 3: en haut; CASTELLA/FLUTSCH 1990, fig. 5, 8; GENIN *et al.* 1996, p. 203-204). Arezzo ou Lyon, atelier de la Muette. Pâte beige-rosé, fine, dure; revêtement rouge-marron, homogène, brillant. Inv. 96/10156-02.

Imitations de terre sigillée (fig. 14-15)

8. Assiette ou plat ConsP. 1.1 (AV 277) (KAENEL *et al.* 1980, pl. 23, 269; KOLLER 1991, pl. 1, 10; ROSSI 1995, fig. 105, 7). Bord arrondi non délimité, paroi oblique rectiligne. Pâte orange, fine, dure; revêtement interne et externe orange foncé, peu adhérent, mince, luisant. Inv. 96/10099-02.
9. Assiette proche du type ConsP. 1 (GOUDINEAU 1, AV 255/2). Bord arrondi, paroi oblique rectiligne (HALDIMANN *et al.* 1991, pl. 11, 134: horizon G: -10/+10; KOLLER 1991, pl. 1, 11). Pâte orange foncé, fine; revêtement rouge-marron, assez épais, luisant avec quelques paillettes de mica visibles en surface. Inv. 96/10081-04.
10. Assiette ConsP. 11 (Haltern 1a, DRACK 1a). Rebord pendant nettement dégagé du bord profilé d'une cannelure sommitale; ressaut interne à la jonction de la paroi et du fond. Pâte beige-marron, fine, tendre; revêtement rouge-marron, mince et peu adhérent. Inv. 96/10074-06.
11. Assiette ConsP. 12.5 (Haltern 1c, DRACK 1, AV 253). Pâte orange vif, dure; revêtement rouge-marron, mince, peu adhérent, brillant avec quelques reflets métalliques. Inv. 96/10081-18.
12. Assiette ConsP. 18.2 (Haltern 2, DRACK 2, AV 256). Pâte orange, fine; revêtement orange foncé mat à l'extérieur, légèrement luisant à l'intérieur. Inv. 96/10180-01.

⁶⁷ Italie ou succursales gauloises.

13. Assiette. Estampille du potier VEPOTALVS disposée radialement à l'intérieur de deux cercles incisés (ETTLINGER/MÜLLER 1979, estampille n° 18). Pâte beige, dure, fine; revêtement rouge-marron de bonne qualité, adhérent, luisant surtout à l'intérieur. Inv. 96/10081-05.
14. Assiette. Pied annulaire large de section rectangulaire; estampille du potier VEPOTALVS disposée radialement à l'intérieur d'un cercle guilloché (DRACK 1945, pl. 18, 105; ETTLINGER/MÜLLER 1979, estampilles n°s 5-6). Inv. 96/10074-05.
15. Assiette. Estampille du potier VEPOTALVS disposée radialement à l'intérieur de deux cercles incisés (DRACK 1945, pl. 18, 109; ETTLINGER/MÜLLER 1979, estampilles n°s 24-25, LUGINBÜHL/SCHNEITER 1994, 56; voir aussi HALDIMANN *et al.* 1991, pl. 12, 157: horizon G: -10/+10). Pâte orange-marron, fine, tendre, comportant quelques paillettes de mica; revêtement rouge-marron, mince, peu adhérent, luisant. Inv. 96/10074-04.
16. Coupe Haltern 7 (service 1c, DRACK 7, AV 149). Bord légèrement concave à l'intérieur et souligné par deux fines cannelures; paroi oblique rectiligne profilée d'une rainure interne à mi-hauteur (CASTELLA/FLUTSCH 1990, fig. 5, 12; ROSSI 1995, fig. 105, 5). Pâte orange foncé, fine, tendre; revêtement interne et externe orange-marron, mince, peu adhérent, mat. Inv. 96/10156-04.
17. Coupe. L'intérieur du fond comporte un cercle incisé à l'intérieur duquel figure une estampille sur deux lignes: (?).../ FECIT; ce dernier mot comporte des lettres distordues difficiles à lire. Pâte beige, fine; revêtement rouge-marron, mince à l'intérieur. Inv. 96/10191-01.
18. Bol hémisphérique DRACK 22a (AV 174). Bord vertical (CASTELLA/FLUTSCH 1990, fig. 5, 14, KOLLER 1991, pl. 1, 5; ROSSI 1995, fig. 105, 11; ZWAHLEN 1995, pl. 1, 1-2: avant 20 ap. J.-C.). Pâte orange, fine, tendre; revêtement orange-marron, assez épais et légèrement luisant, de bonne qualité. Inv. 96/10074-30.
19. Bol hémisphérique DRACK 22a (AV 174). Bord légèrement rentrant (ETTLINGER 1977, pl. 3, 45; ZWAHLEN 1995, pl. 2, 19: avant 20 ap. J.-C.). Pâte beige rose, fine, contenant quelques paillettes de mica; revêtement rouge-marron, mince, peu adhérent, luisant. Inv. 96/10081-19.
20. Bol hémisphérique DRACK 22a (AV 174). Bord vertical légèrement évasé (HALDIMANN *et al.* 1991, pl. 13, 160-161: horizon G: -10/+10; KOLLER 1991, pl. 3, 32). Pâte beige, tendre; revêtement rouge-marron, mince, peu adhérent, mal conservé, luisant. Inv. 96/10177-05.
21. Bol caréné DRACK 21 (AV 128). Bord vertical légèrement rentrant, lèvre en amande soulignée par une cannelure et deux moulures. Pâte beige fine; revêtement rouge-marron plus ou moins foncé par endroits, légèrement luisant. Inv. 96/10153-03.
22. Même forme que le n° précédent. Bord légèrement déversé souligné par une cannelure et deux moulures (KAENEL *et al.* 1980, pl. 24, 273). Pâte beige, fine, tendre; revêtement marron, mince, mat. Inv. 96/10081-17.
23. Même forme que le n° 21. Bord légèrement déversé souligné par une cannelure et deux moulures. Pâte beige-orange, fine, tendre; revêtement orange, mince, luisant. Inv. 96/10153-07.

Céramique à glaçure plombifère (fig. 15)

24. Coupe GRATALOUP 1988, type IV ou V; p. 147, 60 ou p. 148, 68. Bord arrondi dans le prolongement de la paroi oblique. Sur la panse, décor de petits mamelons barbotinés (DESBAT 1986, pl. 8, 1-2; HALDIMANN *et al.* 1991, pl. 13, 163: horizon G: -10/+10; ZWAHLEN 1995, pl. 1, 3: avant 20 ap. J.-C.). Pâte marron, dure, fine, contenant de fines paillettes de mica également visibles en surface; la surface externe est revêtue d'une

glaçure plombifère jaune foncé-marron bronze; l'intérieur ne comporte pas de revêtement. Importation de la région lyonnaise? Inv. 96/10081-07.

Céramique à parois fines (fig. 15)

25. Coupe GRATALOUP 1988, type V. Bord arrondi souligné par un léger ressaut interne; panse hémisphérique profilée d'une cannelure médiane (VEGAS 1975, pl. 2, 20; DESBAT *et al.* 1986, pl. 35). Pâte siliceuse rouge-marron contenant des inclusions blanches, grises et micacées également visibles en surface; cette dernière ne comporte pas de revêtement, elle est rugueuse au toucher. Importation lyonnaise probable, atelier de la Muette? (DESBAT *et al.* 1996, p. 229-230) ou importation d'Italie? Inv. 9/10173-02.
26. Coupe GRATALOUP 1988, type IV ou V. Bord arrondi replié en un petit bourrelet interne (DESBAT *et al.* 1986, pl. 35). Pâte siliceuse rouge-marron contenant des inclusions blanches, grises et micacées également visibles en surface; cette dernière ne comporte pas de revêtement, elle est rugueuse au toucher. Importation lyonnaise probable, atelier de la Muette? (DESBAT *et al.* 1996, p. 229-230) ou importation d'Italie? Inv. 96/10081-06.

Céramique gallo-belge⁶⁸ (fig. 16)

27. Gobelet Haltern 85. Bord éversé, fin et légèrement renflé, panse ovoïde. La zone supérieure de la panse est ornée d'un bandeau finement guilloché tandis qu'au centre figurent des sortes de petits losanges exécutés à la roulette, limités vers le bas de la panse par un bandeau guilloché délimité lui-même par des cannelures (METZLER 1995, pl. 344, 10; pl. 345, 5, 7, pl. 354-355, pl. 373, 1-10). Pâte fine, couleur rouille; la surface interne et externe est revêtue d'un enduit marron foncé, lissé à l'extérieur et d'aspect légèrement luisant. Inv. 96/10074-21.
28. Gobelet. Même forme que le n° précédent. Panse ornée d'un décor de lignes verticales tracées au moyen d'un peigne à cinq dents et de bandeaux guillochés (VEGAS 1975, pl. 8, 2; ZWAHLEN 1995, pl. 2, 8: avant 20 ap. J.-C.). Pâte rose, dure; surface externe marron foncé (enduit?) avec quelques paillettes de mica visibles en surface. Inv. 96/10081-01.
29. Gobelet. Même forme que le n° 27. Panse ornée de bandeaux guillochés délimités par des cannelures et d'imbrications de sortes de petites feuilles exécutées à la roulette (FURGER-GUNTI 1979, pl. 42, 755-758: couche 4). Pâte orange, fine, dure; surface externe marron foncé (enduit?), lissée, douce au toucher. Inv. 96/10081-02.

Céramique peinte (fig. 16)

30. Bouteille. Embouchure en entonnoir, bord arrondi en bourrelet souligné par une cannelure; la jonction entre le col cylindrique et la panse est formée d'une ligne continue (cf. PERICHON 1974, pl. 1, 8 ou PAUNIER 1980, n° 14). Pâte orange, fine; surface externe bien lissée, douce au toucher, le col ainsi qu'une partie de l'épaule sont recouverts d'un large bandeau couleur marron-noir, mince et dilué. Inv. 96/10074-08.
31. Pot, bouteille. Base cylindrique; pied dégagé par une large gorge située sous le fond (HARTMANN/LÜDIN 1978, n° 134). Pâte beige-orange, fine; la surface externe est lissée, douce au toucher et semble recouverte d'un enduit couleur marron foncé, mince, dilué et peu homogène. Inv. 96/10074-12.
32. Pot proche du type AV 9/2. Bord arrondi éversé. Le bord et la partie supérieure de la panse sont ornés d'un large bandeau rouge-marron à peine visible, souligné par plusieurs fins bandeaux de la même couleur. Inv. 96/10099-03.
33. Pot proche du type AV 17. Bord peu éversé, arrondi et légèrement épaisse à son extrémité, panse ovoïde ornée de canne-

lures; pied annulaire bas délimité par une gorge sous le fond. Pâte orange vif au coeur, plus claire en surface. La partie supérieure du récipient de même que la base semblent recouvertes d'un large bandeau couleur marron foncé, très dilué, dont il ne subsiste que quelques traces; la surface externe est lissée et douce au toucher. Inv. 96/10074-15.

34. Pot à panse évasée, peut-être à épaule marquée. Sur le col, fines lignes marron foncé lissées; couleur mal conservée et à peine visible. Inv. 96/10074-11.
35. Pot AV 43. Bord éversé profilé d'une cannelure sommitale, col court tronconique, épaulement marqué. Le col est orné d'un large bandeau rouge foncé qui recouvre également une partie du rebord; un bandeau plus étroit de la même couleur orne la zone supérieure de la panse (FURGER-GUNTI 1979, pl. 31, 564, couche 3 en haut; PAUNIER 1981, n° 12, horizon ancien; HALDIMANN 1991, n° 186, horizon G: -10/+10; HALDIMANN/ROSSI 1994, fig. 10, 3-4; KAENEL *et al.* 1980, pl. 21, 135; MEYLAN KRAUSE 1995, fig. 41, 10). Pâte couleur rouille, fine, tendre. Inv. 96/10074-07.
36. Pot AV 43. Bord redressé verticalement, épaisse à son extrémité et profilé de deux fines cannelures sommitales; col court. Une moulure orne la jonction entre le col et la panse (cf. FURGER-GUNTI 1979, pl. 32, 577: couche 3 en haut). Le bord et le col sont ornés d'un bandeau couleur marron foncé dont il ne subsiste que quelques traces. Pâte couleur rouille, fine, tendre. Inv. 96/10177-03.
37. Tonnelet AV 10. Bord rentrant légèrement épaisse délimité par une cannelure externe (proche du type AV 10/1). Au-dessous du bord, large bandeau rouge-marron. Pâte orange-rouille, fine, dure; surface externe lissée, douce au toucher. Inv. 96/10099-04.
38. Bol hémisphérique proche du type AV 162. Bord non délimité à l'extérieur, légèrement rentrant et profilé d'une fine cannelure sommitale. Motifs en échelles à peine visibles, formés de lignes marron-noir (cf. MEYLAN KRAUSE, *supra*, fig. t, n° 16). Pâte beige-marron, tendre, contenant de fines paillettes de mica; surface externe lissée douce au toucher. Inv. 96/10074-10.
39. Bol hémisphérique AV 163. Bord en bourrelet souligné par une légère gorge externe. Le rebord est recouvert d'un mince bandeau marron foncé. Au-dessous du bord, large bandeau couleur lie-de-vin pâle délimité par des lignes marron foncé et comportant six lignes segmentées horizontales disposées en colonnes (KAENEL *et al.* 1980, pl. 11, 113; HALDIMANN *et al.* 1991, pl. 14, 181: horizon G: -10/+10). Pâte beige-marron, tendre, contenant de fines paillettes de mica; surface externe lissée douce au toucher. Inv. 96/10074-09.
40. Bol hémisphérique AV 163. Bord en bourrelet légèrement rentrant; panse ornée d'un bandeau blanc. Pâte beige-orangé, fine, plus claire en surface. Inv. 96/10179-02.
41. Plat AV 277. Bord arrondi non délimité, paroi oblique rectiligne (HARTMANN/LÜDIN 1978, n° 93-94: couche 3, vers 15-9 av. J.-C.; KAENEL *et al.* 1980, n° 11; MEYLAN KRAUSE 1995, fig. 41, 4). Pâte orange-marron, dure, contenant de fines inclusions ainsi que des paillettes de mica; revêtement interne rouge foncé, mince, peu adhérent (seules quelques traces sont conservées). Inv. 96/10074-14.
42. Plat de même forme que le n° précédent. Paroi oblique rectiligne profilée d'une gorge externe peu marquée (ETTLINGER 1977, pl. 2, 43; PAUNIER 1981, n° 589; HALDIMANN *et al.* 1991, pl. 14, 180: horizon G: -10/+10; KAENEL *et al.* 1980, pl. 37, 443; HALDIMANN/ROSSI 1994, fig. 12, 45; ZWAHLEN 1995, pl. 2, 7: avant 20 ap. J.-C.). Pâte gris-beige au coeur, beige-rosé en surface; revêtement interne rose foncé, fortement noirci par endroits, mince et mat. Inv. 96/10177-01.

⁶⁸ Concernant ce groupe de céramique, lire p. 46.

43. Plat AV 270. Bord en bourrelet détaché de la paroi (KAENEL *et al.* 1980, pl. 5, 54-55; FURGER-GUNTI 1979, pl. 27, 484; HALDIMANN *et al.* 1991, n° 52: horizon D, 30-20 av. J.-C., n° 82-83: horizon E, 30-15 av. J.-C., n° 118: horizon F, 20-1 av. J.-C., n° 177-178: horizon G: -10/+10; CASTELLA/FLUTSCH 1990, pl. 4, 3: 15-10 av. J.-C.; CURDY *et al.* 1992, pl. 7, 108; MEYLAN KRAUSE 1995, fig. 41, 12 etc.). Pâte orange rouille, dure, friable, contenant de fins dégraissants et quelques paillettes de mica; revêtement interne rouge foncé, mince et peu adhérent. Inv. 96/10099-05.
44. Plat de même forme que le n° précédent. Pâte beige-marron assez fine; revêtement rouge-marron, noir par endroits; pièce brûlée. Inv. 96/10153-04.
45. Plat de même forme que le n° 43. Bord en bourrelet souligné à l'extérieur par une gorge (cf. ETTLINGER 1977, pl. 2, 41). Pâte gris-marron, surface externe gris-noir, lissée, douce au toucher; le revêtement interne a disparu; pièce brûlée. Inv. 96/10074-26.
46. Plat de même forme que le n° 43. Pâte marron contenant quelques fines et rares inclusions blanches et micacées; revêtement interne marron foncé, mince, lissé en fines bandes horizontales. Inv. 96/10074-31.
47. Plat AV 274. Bord éversé souligné par une gorge externe. Pâte orange-marron, fine; revêtement interne rouge-marron, mince, adhérent, mat. Inv. 96/10179-03.
48. Plat AV 273/2. Bord épaisse profilé de deux cannelures sommitales (ETTLINGER 1977, pl. 2, 42; KAENEL *et al.* 1980, pl. 5, 57; MOREL/AMSTAD 1990, pl. 12, 98-99; SCHNEITER 1992, pl. 2, 13 et pl. 21, 130; HALDIMANN/ROSSI 1994, fig. 12, 46); zone médiane de la panse externe profilée par une cannelure. Pâte orange-marron contenant quelques fines inclusions blanches. Traces de feu sur le rebord externe; revêtement interne rouge-marron assez épais, peu adhérent. Inv. 96/10074-13.
49. Plat de même forme que le n° précédent. Bord profilé de deux profondes cannelures sommitales et souligné à l'extérieur par une légère gorge; zone médiane de la panse externe profilée par une cannelure. Pâte beige-noisette, gris-noir par endroits, fine; revêtement interne couleur marron foncé, luisant. Pièce en grande partie brûlée. Inv. 96/10081-03.
50. Plat de même forme que le n° 48. Pâte gris foncé à beige, dure, contenant quelques inclusions blanches et micacées. Inv. 96/10074-27.
51. Plat. Marli horizontal de section triangulaire profilé de deux profondes cannelures et souligné par un ressaut externe. Pâte gris-beige, fine; revêtement interne gris-brun, mince, peu adhérent, à peine luisant et par endroits. Pièce brûlée. Inv. 96/10156-03.

Cruches (fig. 18)

52. Cruche AV 301. Bord pendant cannelé (VEGAS 1975, pl. 12; HARTMANN/LÜDIN 1978, n° 104: couche 3 et 134-137: couche 4; ROTH-RUBI 1979, n° 9-12; FURGER-GUNTI 1979, pl. 25 et 26, 444-457: couche 3 en haut; DESBAT *et al.* 1989, pl. 70, 63; HALDIMANN/ROSSI 1994, fig. 11, 33). Pâte rouge brique, dure, contenant quelques rares inclusions blanches; surface externe légèrement noircie par endroits. Inv. 96/10075-01.
53. Cruche de même type que le n° précédent. Pâte beige-blanchâtre, légèrement grise, dure. Pièce brûlée. Inv. 96/10074-16.
54. Cruche de même type que le n° 52. Pâte orange, fine. Inv. 96/10099-07.
55. Cruche de même type que le n° 52. Pâte beige, fine, tendre; sorte de chemisage argileux à l'intérieur. Inv. 96/10081-14.
56. Cruche à deux anses, variante du type AV 301. Bord en bandeau mouluré, col légèrement évasé profilé d'une moulure

bien développée et légèrement retombante (cf. VEGAS 1975, pl. 15, 6; KAENEL *et al.* 1980, n° 281; HALDIMANN/ROSSI 1994, fig. 11, 38). Pâte gris clair au cœur, assez fine, dure, plus foncée en surface. Inv. 96/10153-02.

57. Cruche à deux anses AV 341. Petit bord éversé, col cylindrique, anse en ruban profilé d'un sillon médian (VEGAS 1975, pl. 14, 14; ROTH-RUBI 1979, pl. 13, 112; HALDIMANN *et al.* 1991, pl. 19, 120). Pâte orange foncé; couche de résine assez épaisse à l'intérieur, couleur brun-noir. Inv. 96/10074-17.

Céramique à pâte claire (fig. 18)

58. Terrine carénée AV 138. Bord éversé, col court, panse cannelée, carène douce. Pâte orange au cœur, dure, plus claire en surface; celle-ci est lissée et douce au toucher. Inv. 96/10153-06.

Lampe (fig. 18)

59. Lampe à médaillon concave et bec rectiligne (METZLER 1995, pl. 267, 39). Pâte orange pâle au cœur, plus foncé en surface; revêtement orange, dilué, mat; traces de feu autour du trou d'évent. Inv. 96/10099-09.

Céramique à pâte grise fine: formes fermées (fig. 18)

60. Pot AV 101. Bord éversé souligné par une moulure, col allongé concave; décor peigné sur le col et la panse (ETTLINGER 1949, pl. 11, 11; FINGERLIN 1986, fig. 427, 25; RYCHENER *et al.* 1986, pl. 3, 18: 1 av. J.-C. – 20 ap. J.-C.; MEYER-FREULER 1989, pl. 4, 45; MEYLAN KRAUSE, *supra*, p. t, fig. t). Pâte gris anthracite au cœur, noire en surface, fine; surface lissée par endroits et légèrement brillante. Inv. 96/10074-23.
61. Pot. Base étroite, pied dégagé par une gorge située sous le fond (CURDY *et al.* 1984, pl. 2, 1: 50/30 – 1 av. J.-C.; FURGER-GUNTI 1979, pl. 20, 338; BACHER 1989, pl. 38, 27). Panse ornée de lignes horizontales disposées deux par deux formées de petits carrés en creux exécutés à la roulette (RYCHENER 1988, pl. 23, 1: 1 av. J.-C. – 12 ap. J.-C.; METZLER 1995, p. 687, fig. 315, 11). Pâte gris-noir, dure, fine; surface externe lissée, douce au toucher. Inv. 96/10099-13.
62. Pot ou bouteille. Pied surélevé largement étalé (ETTLINGER 1977, pl. 3, 46; KAENEL *et al.* 1980, pl. 27, 298; HALDIMANN *et al.* 1991, pl. 10, 121: horizon F: -20/-1; SCHNEITER 1992, pl. 12, 76). Pâte gris-marron assez fine; surface externe légèrement lissée. Inv. 96/10081-10.
63. Pot. Panse ornée de cercles excisés profondément dans l'argile et disposés plus ou moins en lignes horizontales (cf. CURDY *et al.* 1992, pl. 5, 82). Pâte assez fine, dure. Inv. 96/10099-12.
64. Pot AV 45 (AV 45/1). Bord éversé légèrement pendant et épaisse à son extrémité, col court, épaulement marqué par des cannelures (cf. KAENEL *et al.* 1980, pl. 11, 114). Pâte gris-marron, fine, contenant quelques paillettes de mica; surface noire, lissée et légèrement brillante à l'extérieur. Inv. 96/10074-22.
65. Pot à large panse, à bord éversé (SCHNEITER 1992, pl. 1, 1). Pâte gris clair, dure, contenant quelques fines inclusions blanches; surface noire, lissée et légèrement luisante à l'extérieur. Inv. 96/10099-11.
66. Pot AV 35 (proche du type AV 35/1). Bord redressé verticalement, légèrement épaisse à son extrémité, profilé d'une cannelure sommitale, col court (VOGT 1948, pl. 32, 13; RYCHENER 1984, pl. 1, 7; 1 av. J.-C. – 20 ap. J.-C.; BACHER 1989, pl. 25, 1; MEYER-FREULER 1989, pl. 5, 70; KOLLER 1990, pl. 8, 74: vers 15 av. J.-C.; CURDY *et al.* 1992, pl. 7, 118; SCHNEITER 1992, pl. 7, 41-42: non tourné; ZWAHLEN 1995, pl. 2, 10: avant 20 ap. J.-C.). Pâte grise fine; surface noire, légèrement lissée à l'extérieur. Inv. 96/10074-24.
67. Pot de même forme que le n° précédent. Pâte gris-marron, assez tendre, contenant quelques inclusions; surface noire et ornée à l'extérieur d'un décor sablé à l'éponge. Inv. 96/10081-09.

68. Pot de forme proche du n° 66. Bord éversé profilé d'une cannelure sommitale et souligné par une gorge interne, col court. Pâte gris beige au cœur, sableuse; surface plus foncée, rugueuse au toucher. Inv. 96/10081-08.

Céramique à pâte grise grossière: formes fermées (fig. 18-19)

69. Pot AV 35. Forme proche du n° 66. Bord redressé verticalement, légèrement épaisse à son extrémité et profilé d'une cannelure sommitale, col court. Pâte noire, assez grossière, contenant de nombreuses et fines inclusions; surface externe sablée à l'éponge. Inv. 96/10074-19.
70. Pot à cuire dit «rauraque» (FURGER/GUNTI 1979, pl. 29, 511: couche 3 en haut; MEYER-FREULER 1989, pl. 11, 184-185: se retrouve principalement dans la région d'Augst mais également à *Vindonissa*; FURGER/DESCHLER-ERB 1992, pl. 1, 17). Bord en marli horizontal profilé de trois cannelures sommitales. Pâte marron, grossière, contenant des inclusions parfois de grandes dimensions; de fines paillettes de mica sont visibles en surface; traces de suie sur le rebord. Inv. 96/10099-08.
71. Pot à cuire AV 64 (AV 64/2). Bord redressé verticalement épaisse à son extrémité et profilé d'une cannelure sommitale, col court. Pâte grossière contenant de nombreuses inclusions, parfois de grandes dimensions; surface granuleuse, rugueuse au toucher. Récipient non tourné. Inv. 96/10153-05.

72. Pot AV 64 (proche du type AV 64/1). Forme proche du n° précédent. Bord éversé épaisse triangulaire, profilé d'une légère cannelure sommitale, col court, épaulement marqué par un ressaut (cf. VEGAS 1975, pl. 18, 16). Pâte sableuse contenant de nombreux et fins dégraissants; surface rugueuse. Inv. 96/10081-13.

73. Pot à cuire. Court bord redressé verticalement, épaule large (cf. VEGAS 1975, pl. 23, 12). Pâte grossière contenant de nombreuses inclusions parfois de grandes dimensions; traces de suie sur la surface externe. Inv. 96/10179-04.

74. Pot à cuire AV 33-34. Bord éversé légèrement renflé, profilé d'un ressaut interne. La panse est ornée de stries horizontales et obliques (cf. CASTELLA/FLUTSCH 1990, fig. 4, 7; voir aussi SCHNEITER 1992, pl. 26, 177; ROSSI 1995, fig. 106, 26). Pâte gris anthracite, dure, contenant quelques inclusions de petites dimensions. Inv. 96/10099-14.

Céramique à pâte grise fine: formes ouvertes (fig. 19)

75. Bol imitant le type Haltern 7. Bord éversé de section triangulaire (cf. HALDIMANN/ROSSI 1994, fig. 13, 54). Pâte gris foncé, surfaces interne et externe lissées, douce au toucher. Inv. 96/10081-12.

76. Bol. Bord éversé épaisse souligné par une moulure au-dessous de laquelle figure un décor de lignes ondées tracées au peigne

(cf. CURDY *et al.* 1992, pl. 1, 14). Pâte marron foncé, fine, tendre; surface noire, lissée, douce au toucher. Inv. 96/10074-28.

77. Écuelle. Bord légèrement rentrant de section triangulaire souligné par une légère gorge externe (ZWAHLEN 1995, pl. 1, 4: avant 20 ap. J.-C.). Pâte gris anthracite au cœur, contenant de nombreuses inclusions blanches; surface noire, lissée, légèrement luisante à l'extérieur et métalloscente à l'intérieur. Inv. 96/10074-25.

Céramique à pâte grise grossière: formes ouvertes (fig. 19)

78. Terrine AV 223 (proche du type AV 223/2). Bord arrondi, panse tronconique (HARTMANN/LÜDIN 1978, n° 170; FURGER-GUNTI 1979, pl. 30, 529: couche 3 en haut et pl. 40, 717: couche 4; HALDIMANN *et al.* 1991, pl. 16, 204: horizon G: -10/+10; CURDY *et al.* 1992, pl. 6, 100). Pâte très grossière contenant de nombreuses et parfois grandes inclusions blanches, friable. Récipient non tourné. Inv. 96/10074-29.
79. Terrine ou écuelle AV 223-226. Bord arrondi à peine rentrant, paroi oblique très légèrement concave dans un premier trait (cf. HALDIMANN/ROSSI 1994, fig. 14, 70). Pâte noire, contenant des inclusions grises et noires brillantes; traces de suie sur la surface. Inv. 96/10099-10.
80. Terrine AV 223-226. Bord arrondi à peine renflé à l'extérieur, dans le prolongement de la paroi oblique et rectiligne. Pâte grossière contenant de nombreuses inclusions parfois de grandes dimensions. Inv. 96/10177-06.
81. Terrine ou écuelle AV 286. Bord rentrant arrondi et légèrement épaisse (cf. FURGER-GUNTI 1979, pl. 30, 539: couche 3 en haut). Pâte noire au cœur, contenant de petites inclusions blanches; surface plus claire, rugueuse au toucher. Inv. 96/10081-15.
82. Terrine AV 228 (proche du type AV 228/2). Bord épaisse rentrant profilé de deux fines cannelures sommitales. Pâte gris clair au cœur, plus foncée en surface, dure, contenant de nombreuses inclusions blanches parfois de grandes dimensions; surface externe rugueuse. Inv. 96/10074-20.
83. Terrine AV 236. Bord éversé souligné par une gorge externe, panse tronconique (KAENEL *et al.* 1980, pl. 27, 297; KAENEL/FEHLMANN 1980, pl. 19, 210). Pâte gris foncé, grossière, contenant d'assez grosses inclusions; surface externe comportant d'épaisses traces de suie; surface interne lissée, d'aspect légèrement brillant. Inv. 96/10074-18.
84. Bassine, mortier? Bord épaisse redressé verticalement souligné par une gorge externe; déversoir proéminent. Pâte contenant diverses inclusions, très dure; pas de semis interne. Inv. 96/10177-02.

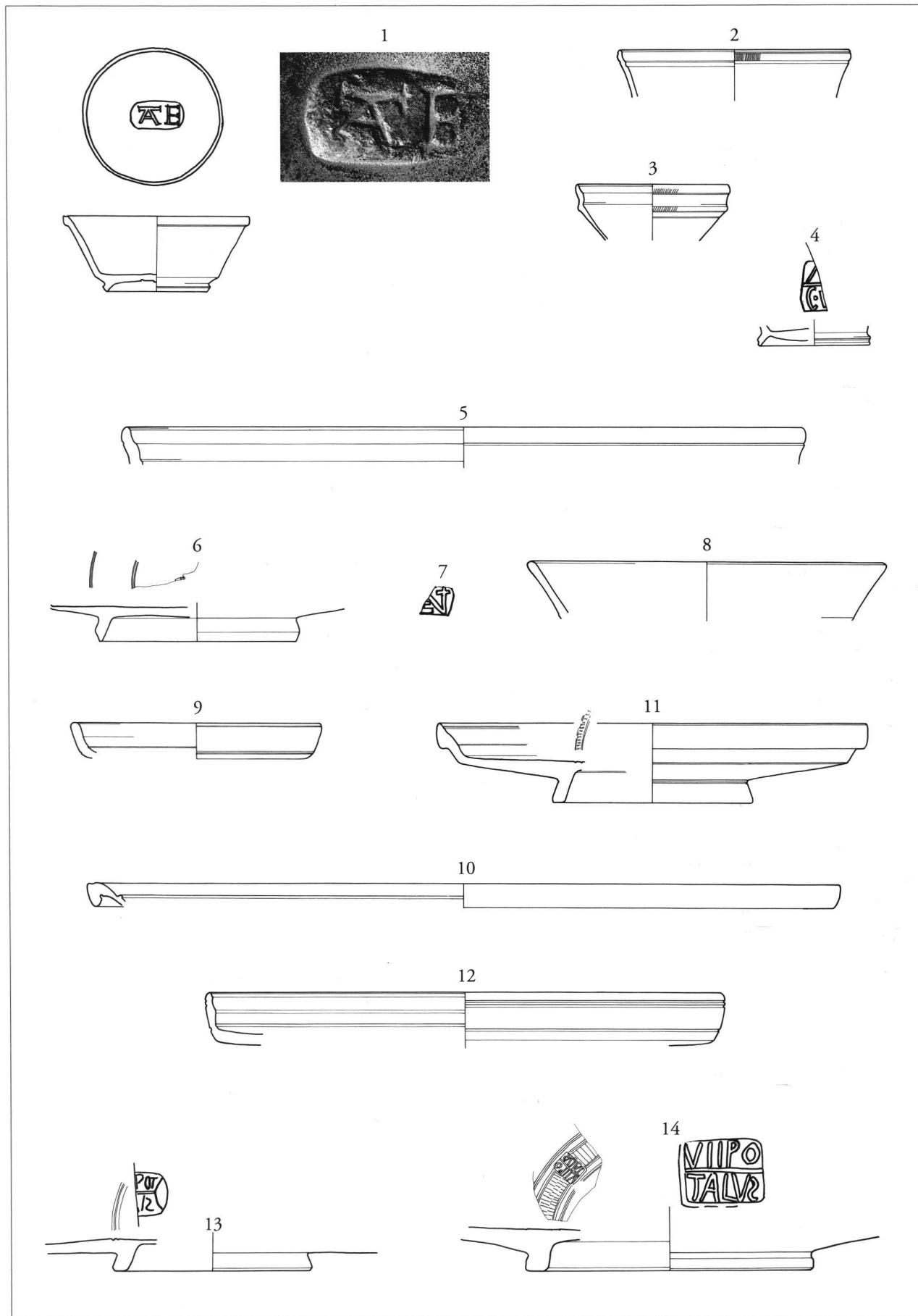


Fig. 14. 1-7: terre sigillée; 8-14: productions locales de terre sigillée. Ech. 1:3 (estampilles éch.: 1:1, photo J. Zbinden, Berne)

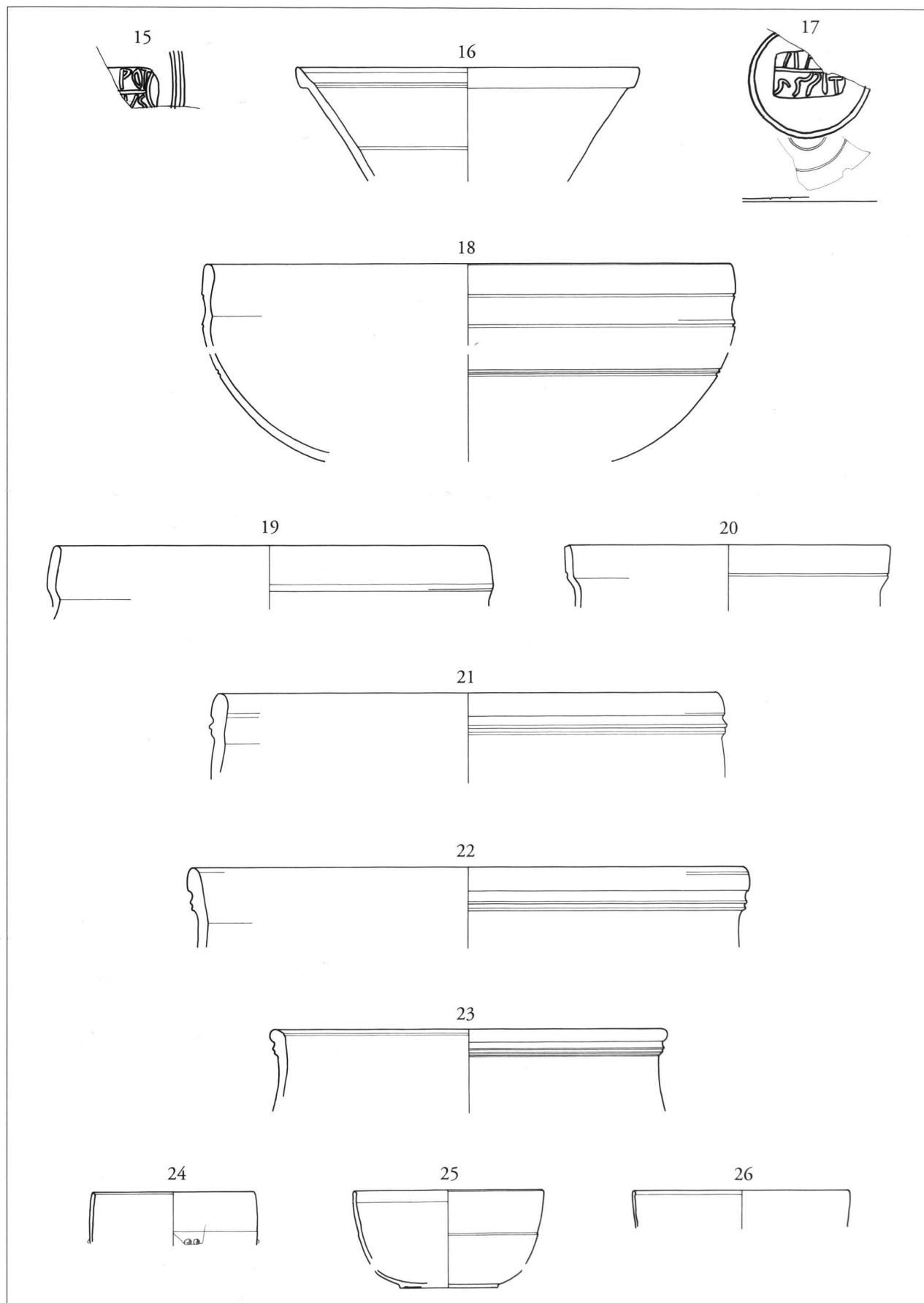


Fig. 15. 15-23: productions locales de terre sigillée; 24: céramique à glaçure plombifère; 25-26: céramique à parois fines.
Ech. 1:3 (estampilles éch.: 1:1)

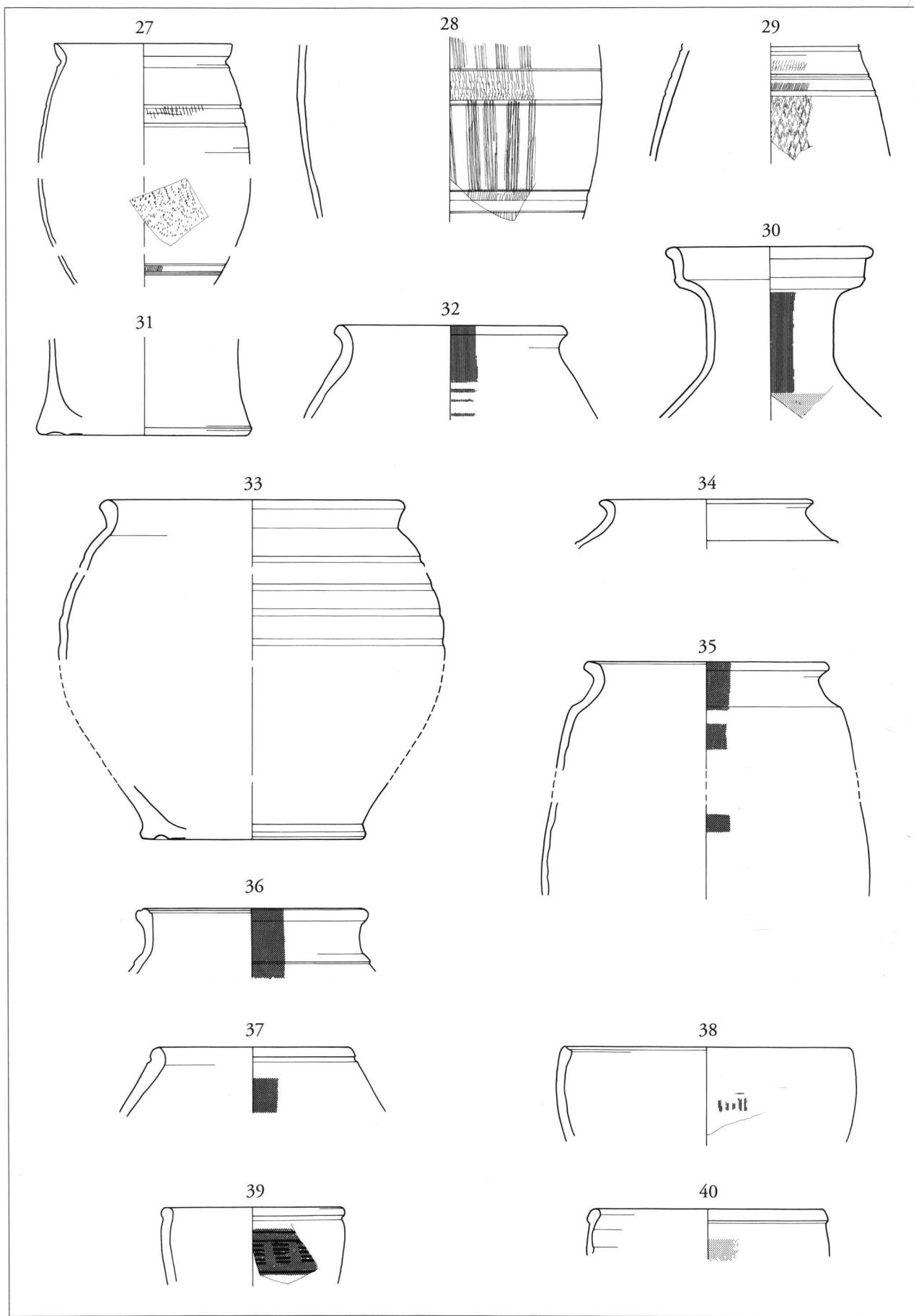


Fig. 16. 27-29: céramique engobée dite « gallo-belge »; 30-40: céramique peinte.

Ech. 1:3

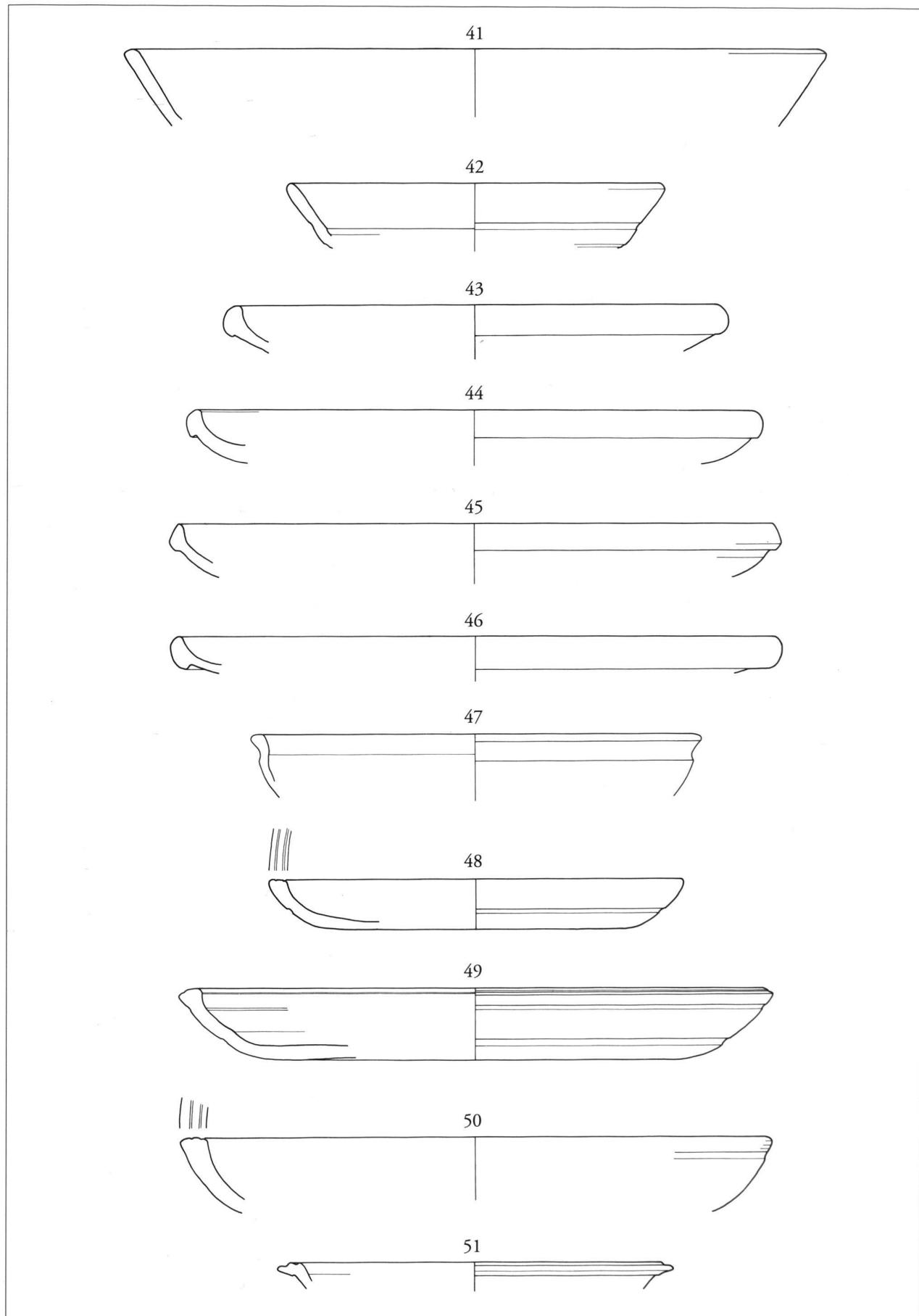


Fig. 17. 41-51 : plats à engobe interne rouge.

Ech. 1:3

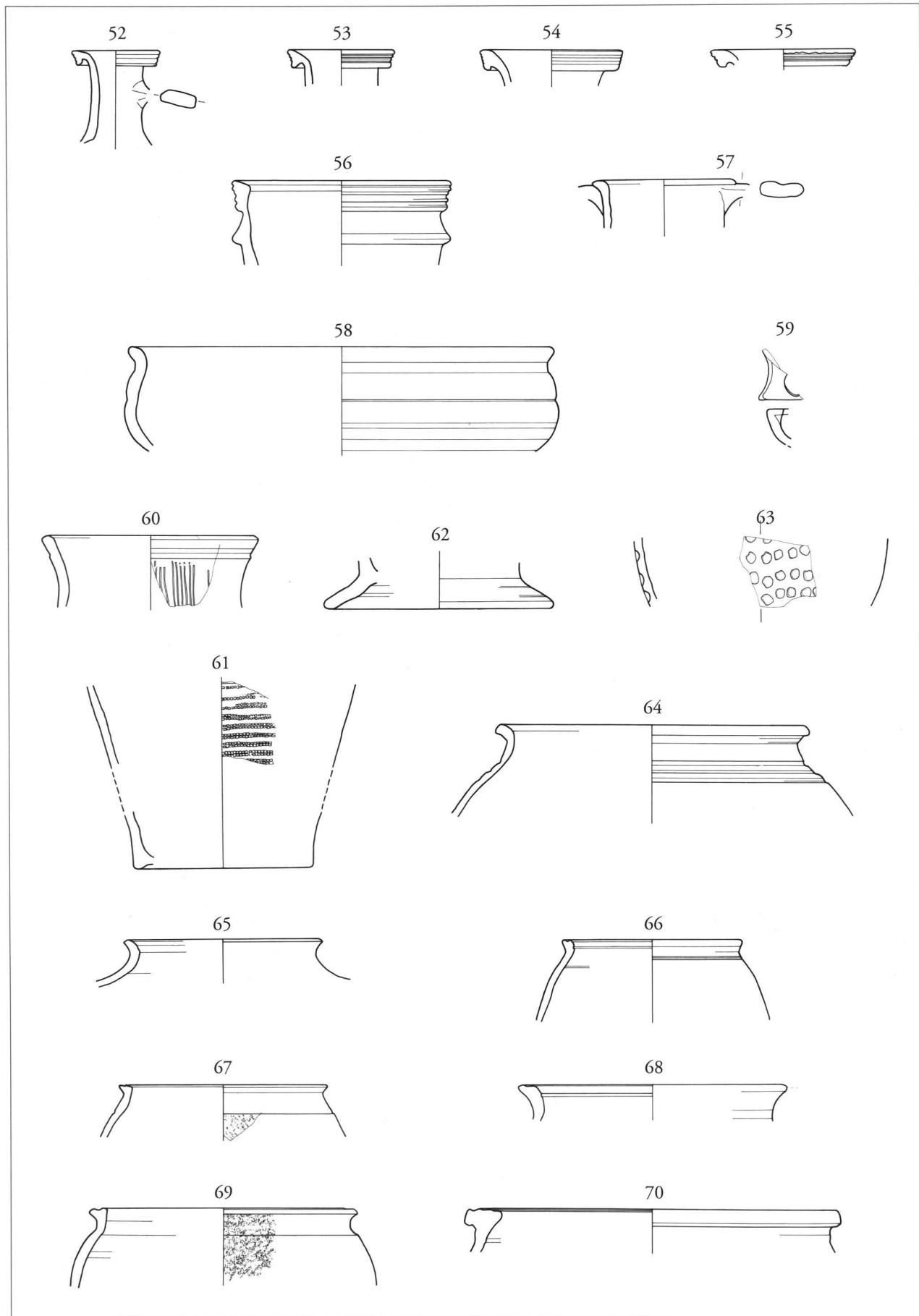


Fig. 18. 52-57: cruches; 58: céramique à pâte claire; 59: lampe; 60-70: céramique à pâte grise.

Ech. 1:3

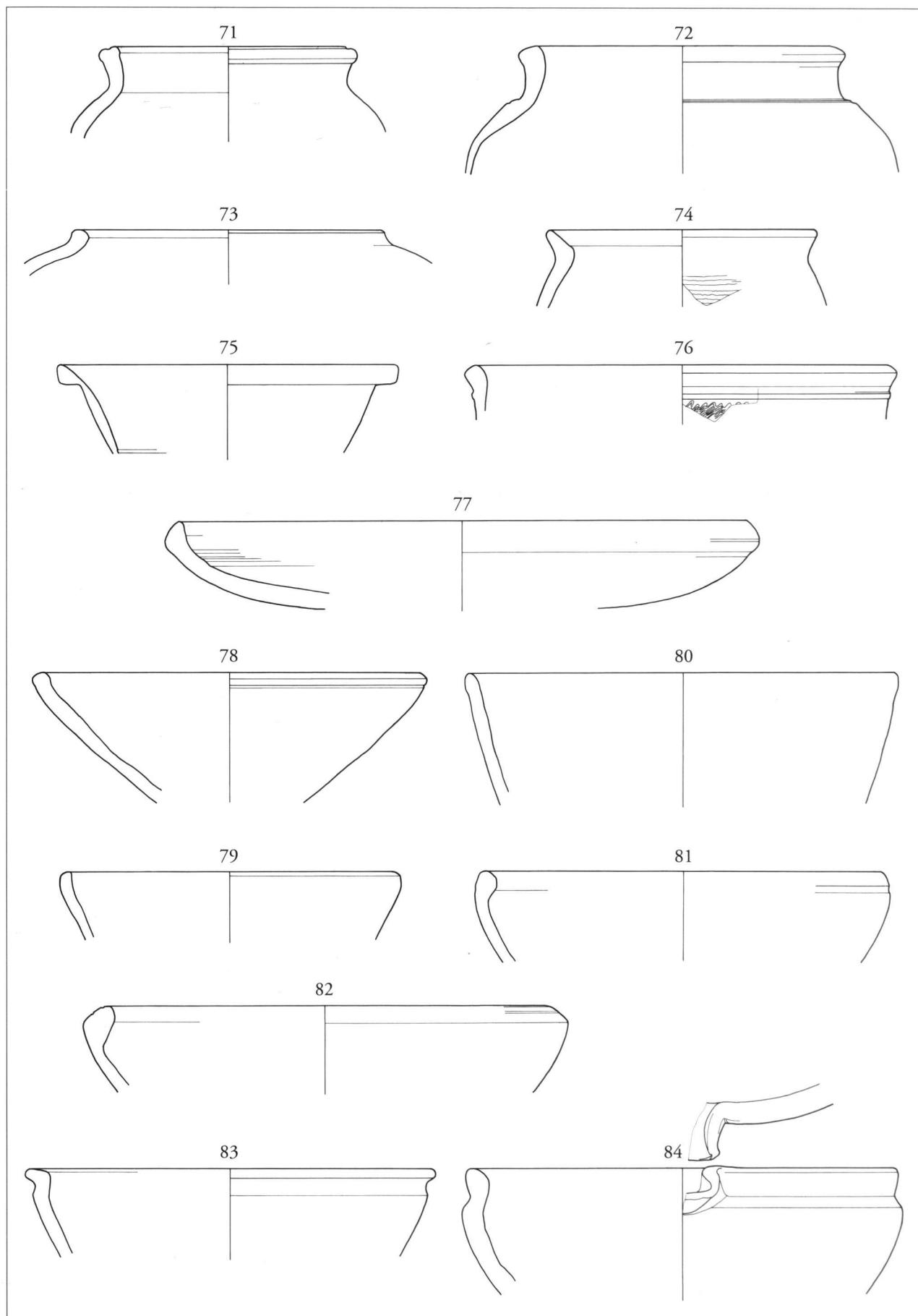


Fig. 19. 71-84: céramique à pâte grise.

Ech. 1:3

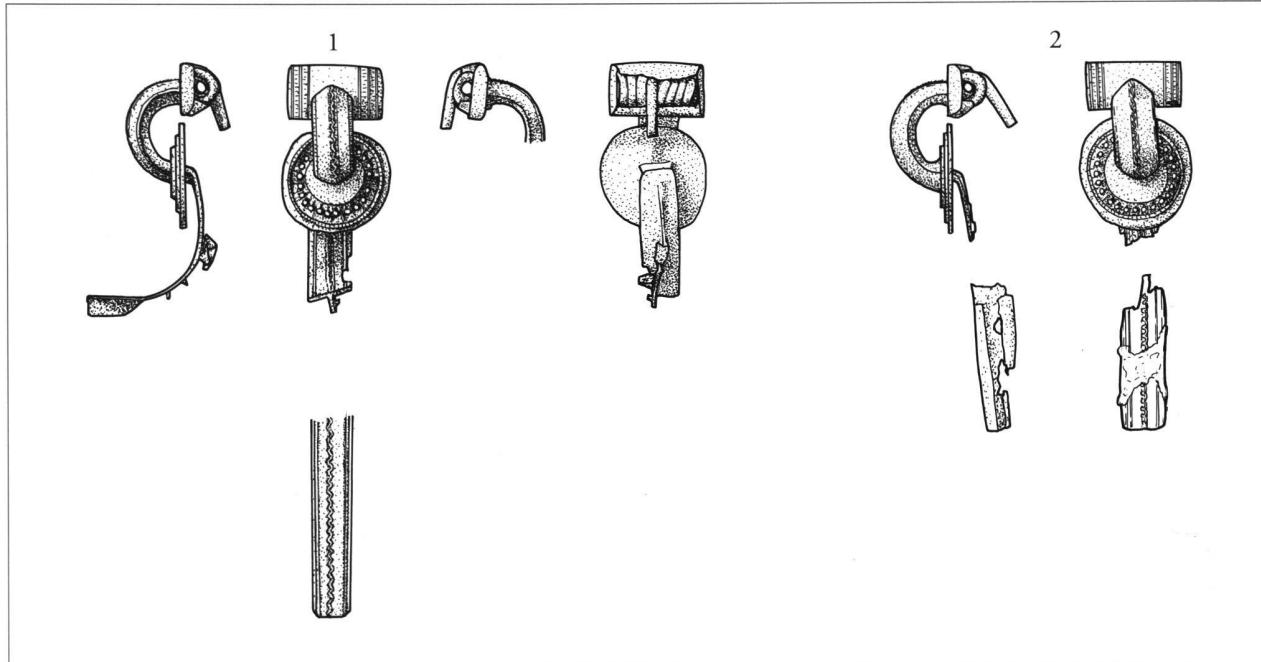


Fig. 20. Matériel de l'horizon 1a. 1-2 bronze.

Ech. 2:3

Le mobilier en bronze et en pierre (fig. 20-21, n°s 1-10)

Catherine MEYSTRE

Le mobilier en bronze et en pierre⁶⁹ se rattachant à la première occupation de ce quartier provient d'une part d'une structure funéraire mise au jour dans la partie orientale de la tranchée de fouille (*horizon 1a*)⁷⁰, et d'autre part des couches contemporaines des premières constructions en bois qui sont probablement postérieures à cette tombe (*horizon 1b*)⁷¹.

Horizon 1a

Le dépôt à caractère funéraire découvert immédiatement à l'extérieur des constructions en bois d'époque augustéenne (fig. 4a/1, U) est constitué d'une coupe en terre sigillée brûlée⁷² contenant des cendres humaines sur lesquelles se trouvaient côté à côté deux fibules en bronze (n°s 1 et 2) particulièrement bien conservées (fig. 10 a et b).

⁶⁹ Le matériel de cette période ne comprend aucun élément architectural en pierre.

⁷⁰ Sur le contexte de cette découverte et son interprétation, cf. *supra* p. 42.

⁷¹ La chronologie relative de ces structures est discutée *supra* p. 43. L'ensemble du mobilier non céramique issu de ce premier horizon a été pris en considération. Le mobilier en fer, y compris celui des périodes postérieures, fait l'objet d'un présentation indépendante *infra* p. 84.

⁷² Cette coupe est décrite et illustrée *supra* p. 48 et fig. 14, n° 1.

⁷³ Cf. REY-VODOZ 1986 et, en dernier lieu, REY-VODOZ 1998, p. 22-23 qui se réfère notamment aux trouvailles faites en Valais. Je profite de remercier Véronique Rey-Vodoz de m'avoir si aimablement guidée dans la bonne voie.

Comme le souligne une récente étude⁷³, les fibules du type Riha 4.5 dites *à queue de paon* (*Distelfibeln*) auxquelles s'apparentent nos deux exemplaires, se rencontrent le plus souvent dans des sites à caractère religieux et/ou funéraire, et plus particulièrement, par paires, dans des sépultures féminines. La fragmentation et la faible quantité des restes osseux récoltés n'ont pas permis, dans notre cas, de déterminer le sexe du défunt: seule la présence de ces deux pièces permet donc de suggérer qu'il s'agit d'une tombe de femme. L'absence de toute altération due au feu indique que les fibules ont été associées à l'incinération uniquement lors de son enfouissement et non pas au moment de la crémation elle-même. Elles présentent par contre une déformation volontaire de leur arc qui répond à une pratique courante dans un contexte funéraire.

Ces deux fibules «*chardon*» à arc étroit sont une variante précoce de ce type que l'on rencontre sur différents sites de 20 av. J.-C. jusqu'au premier tiers voire la fin du I^e siècle de notre ère. A Avenches même, le mobilier issu d'une tombe à incinération d'une femme et un enfant mise au jour sur le site funéraire d'*En Chaplix* et datée de 15/10 av. J.-C.⁷⁴, offre les parallèles les plus proches et permet à notre sens de réduire considérablement cette large fourchette chronologique. Considérée comme le noyau du sanctuaire augustéen, cette sépulture a en effet livré, avec deux variantes précoces de fibules norico-pannoniennes à ailettes, trois fibules à disque d'une variante proche de celles de l'*insula* 20⁷⁵.

⁷⁴ Cette datation repose sur un abondant matériel numismatique (près de 80 monnaies) et un mobilier céramique caractéristique, cf. CASTELLA/FLUTSCH 1990 p. 2-7.

⁷⁵ Type Riha 4.5.2, cf. CASTELLA/FLUTSCH 1990, fig. 5, no. 22-24.

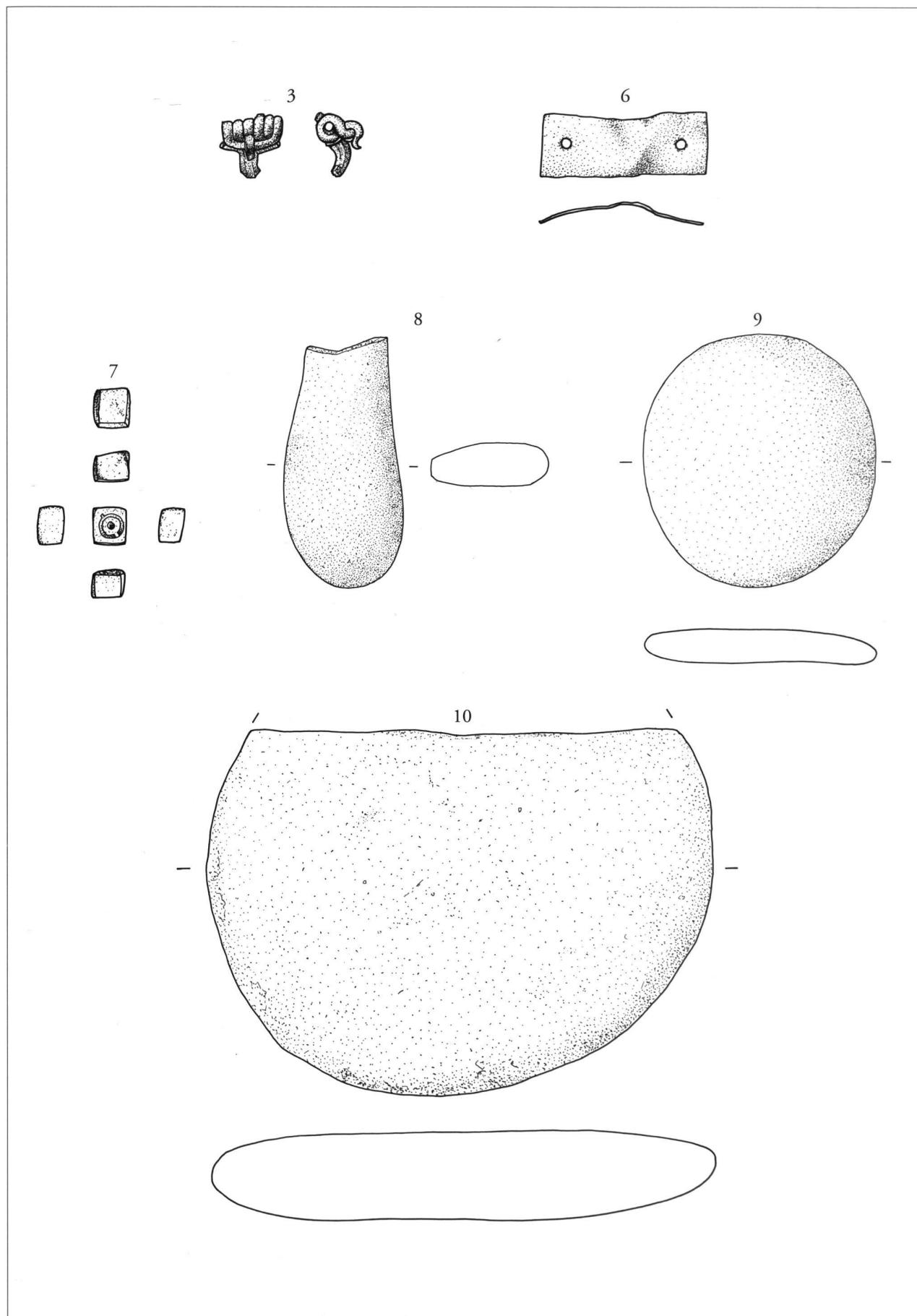


Fig. 21. Matériel de l'horizon 1b. 3, 6: bronze; 7-10: pierre. Ech. 2:3 (3, 6-7).

Ech. 1:2 (8-10)

Si elles ne font pas figure de preuve, les similitudes que présentent ces deux découvertes, tant du point de vue du contexte de trouvaille que de la nature du mobilier, laissent supposer pour la tombe de l'*insula* 20 une datation dans les 15 dernières années du I^{er} s. avant notre ère.

Catalogue (fig. 20)

Bronze

Habillement – parure

1. Fibule « chardon » à arc étroit (RIHA 4.5.3; FEUGÈRE 16a1); type daté de 20 av. à 30 ap. J.-C. Ardillon et porte-ardillon fragmentaires. Arc replié vers le haut. Absence de patine. REY-VODOZ 1986 pl. 8, 120 (pour le décor), pl. 9, 124 (pour la forme et la section de l'arc). Inv. 96/10051-01.
2. Fibule « chardon » à arc étroit (RIHA 4.5.3; FEUGÈRE 16a1); type daté de 20 av. à 30 ap. J.-C. Ardillon et porte-ardillon fragmentaires, arc en deux fragments. Absence de patine. REY-VODOZ 1986 pl. 8, 120 (pour le décor), pl. 9, 124 (pour la forme et la section de l'arc). Inv. 96/10051-02.

Horizon 1b (10 av. J.-C. – 10/20 ap. J.-C.)

Le matériel provenant des niveaux d'occupation contemporains des premières constructions implantées dans le quartier (*horizon 1b*) comprend notamment trois ressorts de fibules en bronze pour lesquels il n'est pas possible de proposer une datation. On note également la présence de quatre objets en pierre dont un seul a pu être identifié (n° 8). Les trois autres n'ont pas de parallèles connus (n°s 7, 9, 10) mais il pourrait s'agir d'objets en relation avec l'artisanat. Le cube (n° 7) avec ses faces latérales usées évoque un objet que l'on aurait tenu entre les doigts; le cercle excisé rappelle un tampon, bien que la marque ainsi laissée correspondrait à un carré en creux avec un cercle en relief. La pierre circulaire (n° 9), caractérisée par une face rugueuse et l'autre lisse, pourrait être interprétée comme une molette⁷⁶, partie active d'une meule de fabrication simple. La pierre (n° 10) possède deux faces polies par l'usage, dont une porte également des légères traces de feu. On peut supposer que quelque chose de très chaud a été travaillé sur sa surface.

Catalogue (fig. 21)

Bronze

Habillement – parure

3. Fibule fragmentaire (RIHA 2). Ressort et départ de l'arc conservés. Inv. 96/10156-01.
4. Fibule fragmentaire. Ressort et ardillon conservés. Inv. 96/10074-02 (sans ill.).
5. Fibule fragmentaire. Ressort conservé. Inv. 96/10153-01 (sans ill.).

Indéterminé

6. Bande en tôle. Rectangulaire avec trou de fixation centré à chaque extrémité. Pliée. Long. 4,6 cm, larg. 1,8 cm. Inv. 96/10074-33.

⁷⁶ Je remercie Pascale HOFMANN ROGNON pour cette intéressante suggestion.

Horizon 1a

Fonction	Désignation	Matière	NI	Nos cat.	Fig.
Habillement - parure	fibule, type Riha 4.5.3, Feugère 16a1	bronze	2	1-2	20

Horizon 1b

Fonction	Désignation	Matière	NI	Nos cat.	Fig.
Habillement - parure	fibule, type Riha 2	bronze	1	3	21
	fibule	bronze	2	4-5	–
Artisanat - travail des mat. plastiques	tampon?	pierre	1	7	21
Artisanat - travail du métal	aiguiseoir	pierre	1	8	21
Artisanat - indéterminé	polissoir ou broyeur?	pierre	1	9	21
	outil	pierre	1	10	21
Indéterminé	bande	bronze	1	6	21

Fig. 22. Répartition par fonction du mobilier en bronze et en pierre de l'horizon 1a-b.

Pierre

Artisanat – travail des matières plastiques?

7. Cube; tampon? Sur une face un cercle pointé en creux. Usure des quatre faces latérales. Long. 1,16 cm, larg. 1,03 cm, haut. 0,8 cm. Inv. 96/10074-01.

Artisanat – travail du métal

8. Aiguiseoir fragmentaire. Extrémité élargie, épaisseur constante. La surface est plus lisse au centre qu'à l'extrémité. Long. (9,3) cm, ép. 1,6 cm. Inv. 96/10179-01.

Artisanat

9. Polissoir ou broyeur? Circulaire et plat, d'épaisseur constante. Une face lisse et l'autre rugueuse. Diam. 8,7-9,3 cm, ép. 1,4 cm. Inv. 96/10074-03.
10. Outil? Forme plus ou moins circulaire. Traces de feu sur une face. Diam. env. 19 cm, ép. 3,2 cm. Inv. 96/10173-01.

L'occupation de l'*insula* 20 du règne de Tibère au milieu du III^e s. ap. J.-C.

Notre connaissance des diverses phases de construction qui jalonnent l'histoire du quartier à partir du règne de Tibère, repose essentiellement sur des données stratigraphiques et chronologiques. L'emprise relativement faible des fouilles ne nous permet pas contre de saisir l'évolution du plan des bâtiments que sous forme de tendances dont on mesure bien les limites (fig. 4a-b). En ce qui concerne le développement de la voirie elle-même, une chronologie relativement satisfaisante paraît pouvoir être proposée: la fouille des dépôts accumulés en différentes strates sur le bas-côté ouest de la rue a permis d'isoler plusieurs ensembles homogènes de matériel datant que l'on peut attribuer assez précisément aux niveaux de rue successifs (fig. 23). L'établissement d'une corrélation entre les travaux d'entretiens de la voirie et les diverses reconstructions affec-